



COMPTE-RENDU DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE LA CSD

depuis le 1^{er} juin 2021

Trente-septième Assemblée plénière
15, 16 et 17 juin 2022
Centre de congrès de Saint-Hyacinthe



50 ANS
D'ACTION
SYNDICALE
1972-2022

TABLE DES MATIÈRES

- 3** Préambule
 - 4** La solidarité interpellée
 - 9** La démocratie en action
 - 19** Une organisation en mouvement
 - 24** Agir pour l'emploi
 - 31** Un monde plus équitable, plus juste, sans violence ni discrimination
 - 44** Une politique de présence
 - 50** En guise de conclusion
-

51 ANNEXES

Informations complémentaires sur les différents services

Annexe A – Secrétaire

Annexe B – Vice-président

Annexe C – Service des communications

Annexe E – Service des lois sociales

Annexe F – Service de la main-d'œuvre

Annexe G – Service de la recherche

Note : Le genre masculin est utilisé sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.



Préambule

Après le Congrès de l’an dernier, auquel un grand nombre d’entre vous étaient présents, nous avons, petit pas par petit pas, **repris le cours de nos vies**. Bien sûr, elle n’est plus et ne sera plus jamais comparable à celle que nous avons connue avant que la pandémie de la COVID-19 ne nous frappe de plein fouet.

Mais malgré ces temps incertains que nous avons connus comme maintenant à l’aube d’une relance qui, souhaitons-le, sera profitable à tous et à toutes, la CSD n’a **jamais dérogé à sa mission**, continuant à se battre pour défendre vos droits, pour vous assurer les meilleures conditions de travail et de vie.

Ce rapport d’activités vous présente une vue d’ensemble des activités de votre Centrale au cours de l’année écoulée, des représentations qu’elle a faites dans différents dossiers, des prises de position qu’elle a adoptées dans plusieurs grands débats sociétaux, toujours dans le respect des principes et des valeurs qui la guident depuis sa fondation.

Pour compléter le bilan des principales activités de la Centrale, vous trouverez, en annexe, les **rapports de chacun des services** — communications, formation, lois sociales, main-d’œuvre et recherche — ainsi que ceux de la vice-présidence et du secrétariat.

Bonne lecture!

La solidarité interpellée



À GAUCHE : LES EMPLOYÉS DE GARAGE DU CONCESSIONNAIRE MERCEDES-BENZ À BOUCHERVILLE. À DROITE : CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LA SALOPETTE, MEMBRES DE L'ASSOCIATION DES INTERVENANTES ET INTERVENANTS EN PETITE ENFANCE DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

SIX MOIS DE GRÈVE

Les employés de garage du concessionnaire Mercedes-Benz à Boucherville, propriété depuis l'automne dernier d'Action Grenier Autogroupe, ont déclenché le 25 novembre 2021 une grève générale illimitée. Représentés auparavant par les Teamsters, ils étaient insatisfaits des services qu'ils recevaient, ils ont donc décidé très majoritairement de les quitter pour rejoindre les rangs du **Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ)**. Une requête en accréditation a été déposée à cet effet durant l'été 2020, elle touche une vingtaine de salariés, mécaniciens et apprentis, préposés au service, commis aux pièces, commissionnaires, laveurs et préposés à l'esthétique.

Par après, les négociations ont débuté avec la partie patronale afin de négocier une première convention collective de travail avec le SNEGQ. **Plusieurs points ont été réglés** à la table des négociations, touchant notamment le régime complémentaire de retraite, la grille salariale ainsi que certaines clauses normatives.

Mais les négociations ont achoppé sur un dernier point important, **le régime d'assurance collective**, si bien que les parties se sont retrouvées dans l'impasse et que les discussions ont été interrompues en février dernier.

Les syndiqués n'ont toutefois rien perdu de leur détermination, la même solidarité les a unis tout au long de la grève, soutenus par toute l'équipe du SNEGQ qui ne néglige rien pour en arriver à une conclusion qui leur soit favorable.

Leurs efforts ont porté fruit, puisque le 18 mai, les membres réunis en assemblée générale ont adopté à **100 % les dernières offres patronales**. La convention collective de travail, qui viendra à échéance le 31 décembre 2026, prévoit des gains au niveau salarial, mais aussi en ce qui touche l'assurance collective, le régime de retraite, les vacances, la préretraite, les équipements et outils de travail.

Le 20 mai, les employés, par équipes de travail, étaient à pied d'œuvre pour que tout soit fin prêt pour le retour officiel au travail fixé au 24 mai.

UNE GRÈVE PERLÉE

La cinquantaine de personnes salariées du Centre de la petite enfance La salopette, membres de l'Association des intervenantes et intervenants en petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches, ont débuté, à la fin de l'automne 2021, **une grève perlée**. Les négociations butaient sur différents points, entre autres, le respect de l'ancienneté, l'affichage de postes, les pauses rémunérées, les mouvements de main-d'œuvre, la représentation syndicale. Les clauses salariales faisaient, quant à elles, l'objet de négociations à l'échelle nationale.

Réunis en assemblée générale extraordinaire virtuelle le 8 janvier dernier, les membres ont **adopté à l'unanimité l'entente collective locale** proposée. Grâce à leur ténacité, à la solidarité qui les animait, ils ont pu réaliser, fruit d'un travail d'équipe incroyable, des avancées importantes quant aux enjeux locaux en litige ainsi que la reconnaissance qu'ils méritaient.

Au début du mois d'octobre 2021, la Compagnie de Placage Mégantic inaugurerait en grand ses installations de la rue Notre-Dame à Lac-Mégantic redonnant ainsi vie à l'usine plus que centenaire

L'Association des intervenantes et intervenants en petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches est affiliée à la CSD depuis juin 2020.

DES DEMI-JOURNÉES DE GRÈVE

Le 12 mai dernier, les membres du **Syndicat des employés de Casavant Frères** ont tenu une grève d'une demi-journée afin de débloquer les négociations sur renouvellement de leur convention collective de travail, échue depuis le 17 septembre 2021. Le 16 mai, avant une séance de négociation prévue en après-midi, les salariés ont déclenché une deuxième demi-journée de grève. Leur fermeté et leur solidarité ont été efficaces puisqu'une **entente de principe** est intervenue entre le syndicat et le fabricant d'orgues Casavant Frères. Elle devait être présentée le 24 mai à la quarantaine d'employés, soit après la rédaction de ce rapport.

Avant d'en arriver à cette entente de principe, le syndicat avait déjà réalisé **des gains importants**, l'employeur ayant reculé sur trois de ses demandes. Il voulait, en effet, abroger les clauses régissant le recours à la sous-traitance, empêchant des personnes en dehors de l'unité d'effectuer du travail normalement accompli par les salariés et retirer des annexes les dispositions touchant le régime de retraite.

La dernière grève vécue par les salariés de Casavant remonte à 1976, elle avait duré sept semaines et s'était soldée par des gains intéressants pour les travailleurs.

UNE RELANCE

Au début du mois d'octobre 2021, la **Compagnie de Placage Mégantic** inaugurerait en grand ses installations de la rue Notre-Dame à Lac-Mégantic redonnant ainsi vie à l'usine plus que centenaire qui auparavant abritait Industries manufacturières Mégantic, propriété de la compagnie américaine Masonite. En novembre 2020, Masonite avait annoncé la fermeture le 31 décembre de cette usine et le rapatriement au Wisconsin de la fabrication des composantes de portes afin de se rapprocher de ses principaux marchés.

Dès cette annonce, tout le milieu s'est mobilisé, le **Syndicat des salariés d'Industries manufacturières Mégantic**, épaulé par la CSD qui possédait une expertise certaine dans la relance d'entreprises et disposait à cet effet de nombreux contacts, s'est, lui aussi, impliqué activement dans le projet de relance.

Le rachat par un groupe d'investisseurs locaux de tous les actifs (terrains, bâtisse, équipements, etc.) d'Industries manufacturières Mégantic a été officialisé en juin 2021 alors que les employés syndiqués levaient le dernier obstacle au rachat en acceptant très majoritairement de **prolonger leur convention collective de travail** jusqu'au 30 avril 2024.

FUSION DU SYNDICAT DÉMOCRATIQUE DES EMPLOYÉS DE GARAGE DU SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN (SDEG) AVEC LE SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉS DE GARAGE DU QUÉBEC (SNEGQ)



Différents partenaires ont soutenu le projet de relance dont, entre autres, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) par l'entremise du Fonds pour la relance économique et commerciale de Lac-Mégantic, la Ville de Lac-Mégantic. Emploi Québec contribuera, pour sa part, à la formation des travailleurs.

En octobre 2021, trois mois après son démarrage, la Compagnie de Placage Mégantic employait déjà **une soixantaine de travailleurs**, environ la moitié des quelque 120 licenciés en décembre 2020. Elle se spécialise dans le déroulage de bois feuillu et le placage de porte, de guitare et de dessus de chaise.

LA FUSION DE DEUX SYNDICATS

En octobre 2021, le Tribunal administratif du travail a officialisé la fusion du Syndicat démocratique des employés de garage du Saguenay – Lac-Saint-Jean (SDEG) avec le Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ). Il a ainsi entériné **la décision prise unanimement** par les membres du SDEG lors d'une assemblée générale tenue en mai 2019.

Cette fusion s'est faite **de façon d'autant plus naturelle**, puisque les deux syndicats sont affiliés à la CSD et ont la même vocation, celle de défendre et de faire respecter les droits des employés de garage, en plus de posséder le même régime de retraite depuis sa création et la même assurance collective depuis 2009.

La décision du TAT a été rendue **plus de cinq ans après la fin d'un lock-out** de 34 mois, un des plus longs qu'ait connu le Québec. En effet, c'est au début de 2013 qu'environ 450 employés de garage se sont retrouvés à la rue, victimes du lock-out déclenché par 26 concessionnaires de la région du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Afin de permettre aux syndiqués de toucher une allocation supplémentaire de 175 \$ par semaine, le syndicat avait, à l'époque, contracté une **marge de crédit** de sept millions de dollars, son remboursement a été complété en quelque trois ans, devançant l'échéance prévue de sept ans grâce, entre autres, à de **nombreux dons** provenant de syndicats affiliés à la CSD, dont le SNEGQ, mais aussi de syndicats affiliés à d'autres organisations syndicales, une preuve de solidarité sans précédent!

DES AVANCÉES

Depuis le Congrès de juin 2021, la CSD a accueilli trois nouvelles unités de négociation représentant 161 membres, alors que 38 nouvelles unités de négociation totalisant 348 membres se sont greffées à des syndicats déjà affiliés, présents dans **différents secteurs d'activité** : commerce et services, services gouvernementaux, paragouvernementaux et d'utilité publique, Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques, produits manufacturés et agroalimentaire et localisés dans **plusieurs régions** du Québec, mais majoritairement dans la région de Québec – Chaudière-Appalaches.

De plus, du 1er janvier au 31 décembre 2021, 2 391 personnes ont joint les rangs du Syndicat des travailleurs de la construction (CSD). Au grand total, la Centrale a donc accueilli **2 900 personnes**.

À l'échelle des sept secteurs d'activités que regroupe la CSD, **49 conventions collectives de travail** ont été signées du 1er mai 2021 au 30 avril 2022. C'est le secteur des Services gouvernementaux, paragouvernementaux et d'utilité publique qui arrive en tête de liste (15 conventions), suivi des secteurs Produits manufacturés (12 conventions) et Commerce et services (9 conventions). Viennent ensuite les secteurs Agroalimentaire et Construction (4 conventions), Éducation, soins de santé et assistance sociale (3 conventions) et Ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires (2 conventions).

En termes de répartition régionale, la région Québec – Chaudière-Appalaches accapare la première place (18 conventions), suivie des régions de l'Estrie (8 conventions), de la Mauricie – Centre-du-Québec, de Montréal (six conventions) et de Richelieu-Yamaska (5 conventions). Enfin, six conventions collectives de travail s'appliquent sur une base nationale (construction et ressources).

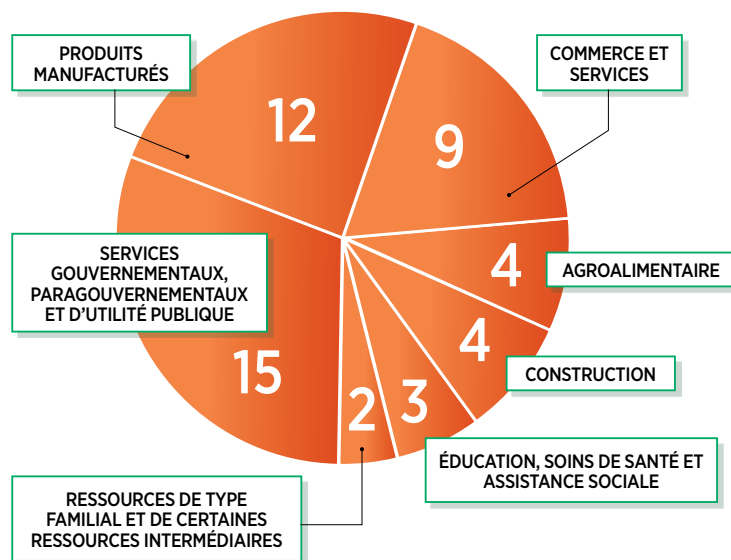
Quant à la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (Fédém), **27 conventions collectives de travail** ont été signées au cours de la dernière année : dix dans les régions de Québec – Chaudière-Appalaches et de Montréal, quatre en Mauricie – Centre-du-Québec, deux au Saguenay – Lac-Saint-Jean et une pour Richelieu – Yamaska.

2900 NOMBRE DE PERSONNES QUI ONT JOINT LES RANGS DE LA CSD DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021

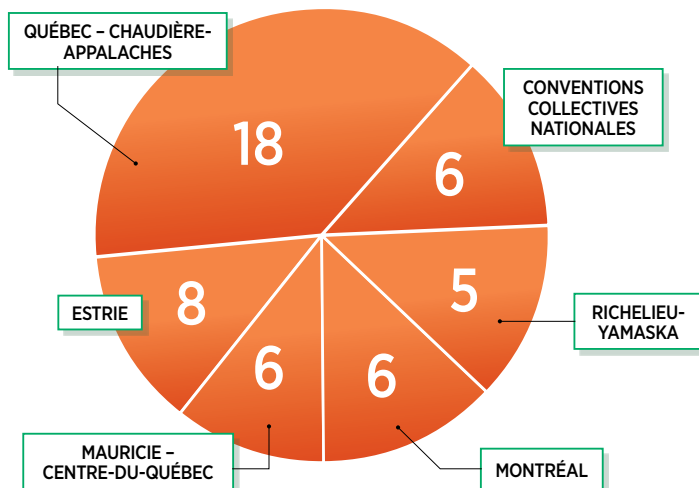
49 NOMBRE DE CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL QUI ONT ÉTÉ SIGNÉES DU 1^{er} MAI 2021 AU 30 AVRIL 2022

27 NOMBRE DE CONVENTIONS COLLECTIVES DE TRAVAIL SIGNÉES PAR LA FEDEM AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE

NOMBRE DE CONVENTIONS PAR SECTEUR



NOMBRE DE CONVENTIONS PAR RÉGION





La démocratie en action

Lors des conseils de directions, les membres ont pu exprimer les principaux enjeux auxquels ils sont confrontés, dont principalement la pénurie de main-d'œuvre, la formation des travailleurs et des travailleuses, le développement du militantisme et la relève syndicale.

Les quatre membres du bureau syndical de la CSD ont, au cours de l'année écoulée, entretenu de nombreux échanges entre eux que ce soit par consultation électronique ou téléphonique, ou en personne dès que la situation sanitaire l'a permis. En plus de disposer de ce qui a trait à l'administration courante de la Centrale – nouvelles requêtes d'adhésion, mouvements de main-d'œuvre, formation du personnel, délégations à divers événements, désignations de représentants à différents organismes, etc. – ils ont traité de sujets d'actualité qui, à certains égards, que ce soit à l'externe ou à l'interne, questionnent les valeurs et les principes de la CSD. Bien évidemment, l'évolution de la pandémie de la COVID-19 avec l'émergence d'une sixième vague a continué d'être une préoccupation majeure pour les dirigeants de la Centrale.

La traditionnelle rencontre entre des membres du bureau syndical de la CSD et ceux du bureau syndical de la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques a eu lieu le 24 mai en avant-midi. Plusieurs sujets figuraient à l'agenda des échanges et des discussions, entre autres, l'élaboration des contenus de formation, les communications, le partage d'informations et le travail d'équipe entre les deux organisations.

LE CONSEIL DE DIRECTION

Conformément aux statuts et règlements de la Centrale, le conseil de direction s'est réuni à quatre reprises en présentiel à Québec. Lors de ces rencontres, les membres ont pris connaissance des différents dossiers sur lesquelles la CSD était intervenue comme des questions sur lesquels elle s'était penchée à l'interne, en plus d'être informés de sa situation financière. Par secteur professionnel et par région, ils ont également exprimé les principaux enjeux auxquels ils sont confrontés, dont principalement la pénurie de main-d'œuvre, la formation des travailleurs et des travailleuses, le développement du militantisme et la relève syndicale. Une prise de parole qui permettra au personnel de la CSD de mieux circonscrire ses actions sur le terrain.



À GAUCHE : RENCONTRE RÉGIONALE SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN, 11 NOVEMBRE 2021

À DROITE : RÉUNION RÉGIONALE QUÉBEC – CHAUDIÈRE-APPALACHES, 4 NOVEMBRE 2021



LES RÉUNIONS RÉGIONALES

Sous le thème *Développer la relève dans un monde en changement*, les réunions régionales se sont tenues en octobre et en novembre selon un mode hybride (présentiel et vidéoconférence). À l'ordre du jour de ces réunions, on retrouve, en règle générale, les bilans 2020-2021 et les plans d'action 2021-2022 en ce qui concerne la formation, le soutien à la vie syndicale et la syndicalisation sans oublier la condition féminine, ainsi qu'un tour d'horizon sur le déroulement et les résultats des différentes négociations menées à l'échelle de la région, l'état de la situation dans les différents sous-secteurs. Des élections se sont également tenues dans plusieurs régions.

Quant au thème, il a été abordé de plusieurs manières. Par exemple, en Estrie, en atelier précédé d'un exposé sur les **lutttes militantes** qui ont façonné les conditions de travail d'aujourd'hui. À Montréal et dans Richelieu-Yamaska par une **présentation** du vice-président, Kaven Bissonnette, qui a mis en évidence les nombreux changements auxquels le monde du travail est confronté tout en insistant sur l'importance pour les associations et syndicats affiliés d'être **à l'écoute des besoins** de leurs membres et d'assumer pleinement leur rôle d'agents de promotion du syndicalisme.

Au **Saguenay – Lac-Saint-Jean**, comme dans d'autres régions d'ailleurs, le vice-président, Kaven Bissonnette, a souligné que ces importants changements qui s'opèrent actuellement dans le monde du travail constituent pour le mouvement syndical en général, et pour

la CSD en particulier, une occasion en or de **retrouver sa vitalité** en modelant ces changements selon les valeurs qu'ils défendent, d'autant plus que la rareté de la main-d'œuvre change notre rapport de force avec l'employeur, ce qui nous permet en nous appuyant sur notre solidarité d'aller chercher des gains importants. De plus, la région a réitéré son souhait de voir mettre en place une formation sur la *saine gestion financière d'un syndicat*, qui dépasserait le cadre plus restreint de la formation actuelle axée sur l'utilisation du logiciel développé par la CSD.

Dans **Québec – Chaudière-Appalaches**, les personnes déléguées de différents syndicats et associations ont évoqué **les impacts** que la COVID-19 a eus sur leur bureau syndical et sur leurs membres, ils ont dû faire preuve de beaucoup de flexibilité face, entre autres, aux horaires et aux tâches changeantes, certains ont vécu des démissions, des réorientations, la retraite. La représentante régionale, Diane Thomas a, elle aussi, fait écho à la **détresse des membres**, soumis à une pression de plus en plus forte, ainsi qu'au surplus de travail ainsi qu'aux **responsabilités accrues** des délégués syndicaux.

En outre, une résolution a été adoptée demandant que les formations sur les compétences numériques soient reprises afin de répondre aux besoins des membres. De plus, lors de cette réunion, une plaque a été remise à **Yves Laflamme** pour souligner son implication au sein du Syndicat national des employés de garage du Québec (SNGEQ) dont il a été le trésorier pendant 16 ans. Il a aussi siégé aux comités de surveillance de la CSD et de la FÉDÉM, en plus de s'être investi en formation à l'échelle de la Centrale.



À GAUCHE : RENCONTRE ANNUELLE DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE, 23 SEPTEMBRE 2021.
À DROITE : RÉUNION DU SECTEUR DES PRODUITS MANUFACTURÉS, 30 NOVEMBRE 2021.

En ce qui concerne la **Mauricie – Centre-du-Québec**, les personnes déléguées ont, elles aussi, évoqué leurs préoccupations, voire leurs inquiétudes face aux mutations que connaît le monde du travail comme l'ensemble de la société. Un sujet qui a particulièrement retenu leur attention, c'est l'analyse des conventions collectives de travail par région, un dossier sur lequel le vice-président, Kaven Bissonnette, a fait le point.

Au volet reconnaissance, les personnes déléguées ont rendu hommage à deux militants de la région : **René Trépanier**, qui milite depuis 1980, il a apporté son soutien à la trésorerie, à l'organisation des manifestations comme des réunions régionales, etc., et **Mario Boisclair**, membre de longue date de la CSD construction.

LES SECTEURS

Les réunions annuelles des secteurs ont eu lieu à l'automne 2021 ainsi qu'au printemps 2022. Chacun des secteurs a exprimé ses préoccupations comme ses attentes particulières. Au **secteur Éducation, soins de santé et assistance sociale**, il a été question de la tenue **d'États généraux** sur l'hébergement et les soins de santé des aînés et des personnes vulnérables dont l'idée a été lancée par la CSD au printemps 2021. Une présentation de **Jean-Pierre Girard**, leader dans le développement des entreprises d'économie sociale et des coopératives de santé, a enrichi leurs réflexions. Les membres ont également adopté une résolution demandant à la CSD **d'outiller les conseillers et les élus du secteur sur les différentes formes de propriété des résidences pour personnes âgées**, afin notam-

ment d'être capables de proposer rapidement, en cas de faillite ou de fermeture, des solutions novatrices pour maintenir les services aux personnes hébergées.

Les membres sont préoccupés par le fait que leur secteur est **le plus petit des sept secteurs professionnels** que regroupe la CSD. Pour grandir, pour décrocher plus d'adhésions, ils jugent qu'il est important de publiciser les bons coups réalisés par la CSD dans ce secteur et d'en tenir compte dans les stratégies de syndicalisation comme de négociation collective qui doivent être élaborées.

Du côté du secteur des **Ressources**, si les résultats des dernières négociations tout comme les dossiers en arbitrage ont été au cœur des discussions et des échanges, le **prochain maraudage** a retenu tout autant l'attention des membres, aussi une résolution a été adoptée afin que le bureau syndical de la CSD développe et propose **une stratégie d'action globale** concernant le maraudage ainsi que de **visibilité** pour toutes les sections des ADRAQ et des ADREQ.

Au secteur **agroalimentaire**, le président André Turcotte a dressé **une rétrospective** des événements marquants de l'année écoulée, suivie d'un survol par les participants des négociations collectives de travail signées, en s'arrêtant tout particulièrement aux **clauses négociées en lien avec la pandémie**. Le passeport vaccinal en regard des droits et libertés ainsi que les impacts sur la santé psychologique des travailleurs et travailleuses du secteur ont fait aussi l'objet de discussions et d'échanges. Le directeur professionnel, Daniel Beauchemin a, quant à lui, présenté le Comité sectoriel de main-d'œuvre en transformation alimentaire (**CSMOTA**), ainsi que les ser-

Au secteur agroalimentaire, le passeport vaccinal en regard des droits et libertés ainsi que les impacts sur la santé psychologique des travailleurs et travailleuses du secteur ont fait aussi l'objet de discussions et d'échanges.

vices et les formations qu'il offre, mais qui, pour la plupart, sont méconnus des travailleurs et des travailleuses de l'agroalimentaire.

Au secteur **Produits manufacturés**, le vice-président, Kaven Bissonnette a, comme il l'a fait dans d'autres réunions sectorielles, insisté sur l'importance pour le secteur de se doter de plans de développement **adaptés à sa réalité et à ses besoins**, c'est à cet effet, a-t-il rappelé, que la Centrale a entrepris l'an dernier l'analyse des conventions collectives de travail de l'ensemble des syndicats et qu'elle procède actuellement à la compilation et à l'analyse des données recueillies. La mise sur pied d'un comité réunissant l'ensemble des syndicats du secteur est également envisagée ainsi que celle d'un mécanisme de communication assurant un suivi des enjeux sectoriels. Les échanges entre les participants ont mis en lumière leur volonté de **redynamiser** le secteur, d'en faire **une force syndicale**.

Le secteur **Commerce – Services** a, quant à lui, fait **le point sur des propositions** adoptées lors de la réunion sectorielle annuelle de 2020, soit notamment l'octroi au conseil de direction d'un siège à une représentante de la condition féminine, la mise en place par le conseil de direction, l'assemblée plénière et le bureau syndical d'un plan d'action afin de venir en aide aux membres et aux syndicats des secteurs durement touchés par la COVID-19. L'élaboration d'un plan de développement sectoriel et d'outils en appui a également été abordé. La rencontre a aussi permis aux personnes présentes de s'exprimer lors d'un tour de table sur les **différents impacts qu'a eus la pandémie**, que ce soit sur la santé psychologique, l'autonomie syndicale ou sur le télétra-

vail ainsi que sur les dangers qu'il pourrait engendrer en ce qui touche la santé et la sécurité des travailleurs et des travailleuses.

La réunion du secteur des **Services gouvernementaux, paragouvernementaux et d'utilité publique** s'est déroulée le 2 juin. Plusieurs sujets ont principalement alimenté les échanges et discussions des délégués, qu'il s'agisse des enjeux prioritaires postpandémie, de la pénurie de main-d'œuvre vécue dans les différents milieux de travail, de la mise en place du régime intérimaire sur les mécanismes de prévention et de participation prévus dans la loi 27, du transport scolaire ou des régimes de retraite.

CONSTRUCTION

La CSD Construction a tenu son **assemblée générale du printemps** le 27 avril en mode virtuel. À l'ordre du jour, une présentation des grands chantiers québécois en cours et à venir, un état de la situation brossé par les membres du Front commun pour l'asphalte ainsi que par ceux du Comité à la défense des manoeuvres quant aux plus récents développements survenus dans leurs dossiers respectifs, sans oublier une invitation lancée aux membres à suivre une ou des formations *Fiers et compétents* afin de développer leurs compétences professionnelles.

Quant au **secteur construction 2022**, il a eu lieu les 28 et 29 mai à l'Hôtel Travelodge de Québec en présence de quelque 200 membres. **La nouvelle image de marque** de la CSD Construction davantage alignée sur les besoins actuels des travailleurs et des travailleuses de l'industrie de la construction a été présentée.



RÉUNION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES SYNDICATS DE TOUS LES SECTEURS, 20 MAI 2022, DRUMMONDVILLE

Au menu de ces deux journées, plusieurs conférenciers se sont succédé au lutrin, dont **Myriam Dupéré**, du Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail de la province de Québec. L'ancien président de la Centrale, **François Vaudreuil** a, par la suite, évoqué les grands moments de l'histoire du Syndicat des travailleurs de la Construction au cours des 50 dernières années, s'attardant sur les luttes qu'il a menées, sur les moments forts qu'il a vécus. Le conseiller syndical, **Jean-Michel Houdet**, a parlé de la santé et de la sécurité du travail sur les chantiers de construction, en plus de faire une mise à jour des normes sanitaires dans le cadre de la pandémie de la COVID-19. Quant au professeur agrégé en sciences sociales au Département des relations industrielles de l'Université Laval, **Pier-Luc Bilodeau**, il s'est penché sur *Le dialogue social et le paritarisme dans la construction, d'avant-hier à demain*.

Un spectacle mêlant humour et musique des années 1980 a complété le programme, sans oublier une conférence de **Sylvain Guimond**, conférencier, auteur et docteur en psychologie du sport, venu motiver l'assistance face aux futurs défis que les travailleurs et travailleuses de la construction auront à relever dans les prochaines années.

Lors de l'assemblée générale annuelle de plusieurs secteurs, le conseiller syndical à la recherche et à la main-d'œuvre, Samuel-Élie Lesage, a fait une présentation sur les **impacts des changements** démographiques, numériques et environnementaux sur le monde du travail, en plus de **faire le point** sur la réforme du réseau de la santé et des services sociaux (PL 59).

La **réunion annuelle de l'ensemble des syndicats de tous les secteurs** s'est déroulée le 20 mai au Best Western de Drummondville. À l'ordre du jour de la réunion, l'adoption du rapport financier pour la période allant du 1er avril 2021 au 31 mars 2022 ainsi que des prévisions budgétaires et, conséquemment, du montant de la redevance professionnelle pour l'année se terminant le 31 mars 2023. Les membres des associations et syndicats affiliés ont également disposé du rapport des services professionnels rendus par le personnel au cours de l'année écoulée et procédé à l'évaluation de leurs besoins pour l'année à venir.

L'obligation pour l'employeur d'assurer la protection du travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel, a fait l'objet d'une **présentation d'Arina Grigorescu**, chargée du projet « Milieux de travail alliés contre la violence conjugale », projet porté par le Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et soutenu par le gouvernement du Québec. Il vise à accompagner les employeurs et les syndicats dans leur lutte contre les répercussions de la violence conjugale au travail.

Le vice-président, Kaven Bissonnette, et le conseiller syndical à la recherche et à la main-d'œuvre, Samuel-Élie Lesage, ont échangé avec les membres présents sur la façon dont se passe **l'implantation dans les milieux de travail du régime intérimaire** sur les mécanismes de prévention et de participation, prévu dans la loi 27.

CONGRÈS 2021,
«PRENONS EN MAIN
L'AVENIR DU TRAVAIL»,
16-AU 18 JUIN 2021.



LA FÉDÉM

Après les chambardements des deux dernières années, imposés par la pandémie de la COVID-19, c'est en présentiel que la Fédération démocratique de la métallurgie, des mines et des produits chimiques (Fédém) a tenu son **53e Congrès**, les 20, 21 et 22 avril au Château Frontenac de Québec, en présence du président de la CSD, Luc Vachon, qui s'est adressé aux délégués. Ceux-ci ont adopté les différents rapports du président, du trésorier et du comité de surveillance ainsi que des conseillers en plus de disposer des recommandations du bureau syndical et des prévisions budgétaires 2022.

Des élections étaient prévues, François Brochu a été réélu au poste de 2e vice-président et Marc Cloutier à celui de trésorier. **Quatre conférences figuraient à l'agenda du congrès** : *Le leadership et la mobilisation*, par Philippe Beaudoin, détenteur d'un diplôme en maîtrise du management, consultant et formateur, *Les décisions récentes et d'intérêt en droit du travail*, par Me Pascale Racicot, *Les revenus de source publique à la retraite*, par Éric Sedent, conférencier et consultant en gérontologie et *Les émotions en milieu de travail : comment en faire des alliées*, par Blandine Soulmana, auteure et conférencière.

Un hommage a également été rendu au conseiller syndical Gilles Prud'homme, disparu brusquement en septembre dernier. Enfin, une visite guidée du Château Frontenac complétait le programme du congrès.

LE CONGRÈS

C'est sous le thème ***Prenons en main l'avenir du travail*** que s'est déroulé en mode virtuel le 25e Congrès de la CSD, les 16, 17 et 18 juin 2021. Dans son allocution d'ouverture, le président, Luc Vachon, a invité les délégués à saisir la crise sanitaire comme **une opportunité de changer les choses**, rappelant que les bouleversements qu'a vécus la société québécoise ont, chaque fois, été l'occasion pour la Centrale d'assumer son rôle d'agent de changement, de revoir ses façons de faire, d'innover avec la préoccupation de toujours inscrire la dimension humaine au cœur de ses interventions, de ses actions.

La fin de la pandémie, prévient-il, ne signifiera pas le retour à la normalité telle qu'on l'a connue avant. Au moment de la relance, les associations et syndicats affiliés devront, comme acteurs clés, **prendre en charge** les milieux de travail, les redéfinir en fonction des besoins et des aspirations de leurs membres et surtout éviter que cette relance ne se fasse **à leurs dépens**. En conclusion, il les a invités à s'engager sans tarder dans l'action afin de reprendre en main l'avenir du travail.

Le rapport financier 2020-2021, assorti du rapport du comité de surveillance ainsi que les orientations budgétaires ont été présentés aux personnes déléguées. Celles-ci ont également été saisies de **plusieurs modifications aux statuts et règlements** de la Centrale. Elles concernaient l'actualisation des règlements de la condition féminine, l'adaptation temporaire des règlements afin de procéder à des élections électroniques lors du Congrès 2021 et le mandat confié à la prochaine

Lors du congrès, le directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), Robert Laplante, a affirmé sa confiance dans la capacité du Québec de développer une prospérité qui sera bénéfique pour tout le monde.

assemblée plénière d'analyser et d'adapter les statuts et règlements en vue de les mettre à jour.

Plusieurs conférenciers ont ensuite été invités à prendre la parole, à commencer par le conseiller syndical à la recherche et à la main-d'œuvre, **Samuel-Élie Lesage**, qui a présenté aux congressistes une mise à jour du projet de refonte du régime de santé et de sécurité du travail (projet de loi 59).

Dans la foulée de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent), deux conférencières, **Marie-Andrée Poirier**, directrice de l'École de travail social de l'Université de Montréal et **Marie-Pierre Joly**, chargée de projet à l'Institut universitaire jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud de l'Île-de-Montréal, ont brossé un portrait du placement des enfants au Québec, des nombreux défis que rencontrent les familles d'accueil dans l'exercice de leur rôle ainsi qu'un survol des principales recommandations de la Commission Laurent.

Le président de la CSD Construction, **Carl Dufour**, a, pour sa part, retracé les différentes étapes des négociations 2021-2022 et présenté les gains les plus significatifs obtenus par les travailleurs et travailleuses de l'industrie.

Le directeur général de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), **Robert Laplante** a, quant à lui, entretenu, avec beaucoup de verve, les personnes déléguées de la transition énergétique et de ses impacts sur l'emploi et le travail, affirmant sa confiance dans la capacité du Québec de développer une prospérité qui sera bénéfique pour tout le monde.

Alors que le conseiller syndical à la recherche et à la main-d'œuvre, **Samuel-Élie Lesage**, s'est demandé où se situait le milieu syndical vis-à-vis l'environnement en termes d'implication, de mobilisation. À la suite de ces deux conférences, **un projet de résolution** a été soumis aux personnes déléguées qui l'ont adoptée, permettant ainsi à la CSD d'actualiser, sur l'échiquier syndical, son rôle, ses positions comme organisation en termes de transition.

Enfin, **Réjean Hébert**, médecin gériatre et professeur à l'École de santé publique de l'Université de Montréal a abordé, à la lumière des enseignements à tirer de la pandémie de la COVID-19, l'urgence, plus que jamais, de réformer les soins et les services aux personnes âgées et vulnérables.

Les élections au bureau syndical ainsi qu'au comité de surveillance ont également retenu l'attention. Si **Luc Vachon** a été réélu par acclamation à la présidence, il y a eu élection pour le poste de secrétaire, deux candidats étaient en lice : Maude Scallen, conseillère syndicale aux lois sociales et **Bruno Gignac**, conseiller syndical à la négociation, tous deux attachés au bureau de Québec. Dans leurs discours, les deux candidats ont lancé un appel à l'unité. Le choix des personnes déléguées s'est porté sur Bruno Gignac.

Au comité de surveillance, il n'a pas eu d'élection. **Marc Cloutier** (Chaudière-Appalaches), **Johanie Dupras-Renaud** (Saguenay – Lac-Saint-Jean) et **Dany Houde** (Centre-du-Québec) ont été élus par acclamation.

Autre fait marquant de ce congrès, le **départ à la retraite de Jean Claude Dufresne**, à qui un hommage vir-

COLLOQUE 2021,
«ENSEMBLE, DÉFINIR
LE TRAVAIL»,
TROIS-RIVIÈRES



tuel a été rendu retraçant en photos son parcours de combattant. Homme d'engagement et de convictions, habité par le sens du devoir et des responsabilités, il a **débuté son parcours syndical en 1977**, assumant différentes responsabilités au sein de la CSD, dont il deviendra le secrétaire en 2005. Porteur du projet syndical CSD, et plus largement du courant syndical démocratique, Jean-Claude Dufresne a, toute sa vie comme militant, donné sans compter, partagé sans rien attendre en retour.

C'est visiblement très ému qu'il a pris la parole, soulignant que les **45 années de sa vie** passées au sein de la CSD ont été pour lui un plaisir, un honneur de représenter la Centrale et ses membres, « *On était tous ensemble et ensemble on a mené des batailles pour l'amélioration de nos conditions de travail. Soyez certains que je ne vous oublierai pas. Vous allez beaucoup me manquer* », a-t-il lancé en guise d'adieu.

D'autres départs à la retraite ont été soulignés au congrès, dont celui de **Christian Audet**, après 33 ans comme membre de la CSD Construction. Trésorier depuis 2005, il s'est également impliqué au comité de surveillance, s'affichant peu importe les responsabilités qu'il assumait comme un militant aguerrri, faisant la promotion des valeurs de la CSD.

LE COLLOQUE

Après l'annulation de l'édition 2020 à cause de la pandémie de la COVID-19, c'est dans une formule hybride (en présence ou virtuel) que s'est tenu le colloque 2021, sous le thème **Ensemble, définir le travail**. Il s'agissait du premier événement de la Centrale en direct depuis novembre 2019, un grand nombre de membres des associations et syndicats affiliés y ont participé à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, tout en étant assujettis à différentes règles sanitaires, dont le port du masque en tout temps.

Dans son mot de bienvenue, le président, Luc Vachon, a insisté sur le **rôle capital, actif** que doit jouer le mouvement syndical face aux changements qui interpellent les milieux de travail **afin de les définir, voire de les initier, de les provoquer** pour qu'ils correspondent mieux aux aspirations des travailleurs et des travailleuses et contribuent à rendre la société plus juste et plus équitable pour tous. Aussi, ajoute-t-il, il est important d'être constamment à l'écoute des membres qu'on représente, de redonner une importance particulière à la vie syndicale comme à l'accueil et à l'intégration des nouveaux en les motivant, en leur démontrant que le mouvement syndical est toujours l'outil de leurs luttes.

À l'agenda de la rencontre, plusieurs conférenciers qui ont abordé des sujets qui sont d'actualité : **le régime de santé et sécurité du travail** après l'adoption du projet de loi 59 par Samuel-Élie Lesage, conseiller syndical à la recherche et à la main-d'œuvre, **le point sur la réforme du mode scrutin** par Normand Pépin, conseiller syndical à la recherche, **la présentation des deux en-**

Lors du colloque, les personnes déléguées ont eu l'occasion de discuter en atelier des différents changements et transformations qu'elles vivent dans leur milieu de travail. Des échanges qui serviront de moteur pour nourrir les actions futures qui seront entreprises par la Centrale comme au sein des milieux de travail.

tentes collectives touchant les ressources à l'enfance et à l'adulte par Jean-Sébastien Brady, conseiller syndical à la négociation, Marie-Pier Plante, directrice professionnelle du secteur des ressources, ainsi que par les présidentes des deux sections ADRAQ CSD et ADREQ CSD, **pourquoi choisir la CSD?** par Annie Bédard, présidente de l'Association des intervenantes et intervenants en petite enfance de Québec et Chaudière-Appalaches et **les 25 ans de la Loi sur l'équité salariale**, par Kim Paradis, conseillère syndicale à la formation.

D'autres sujets ont également été traités lors du colloque : **le salaire minimum** par Virginie Larivière, porte-parole du Collectif pour un Québec sans pauvreté et co-porte-parole de la campagne 5-10-15, **les différentes réalités de l'immigration**, par Jérôme Marsais, coordonnateur du Comité consultatif Personnes immigrantes et **l'avenir de l'assurance-emploi**, par Pierre Laliberté, commissaires des travailleurs et travailleuses à la Commission de l'assurance-emploi du Canada.

Les personnes déléguées ont également eu l'occasion de **discuter en atelier des différents changements et transformations** qu'elles vivent dans leur milieu de travail. Des échanges qui, selon le président, Luc Vachon, serviront de moteur pour nourrir les actions futures qui seront entreprises par la Centrale comme au sein des milieux de travail.

Plusieurs départs à la retraite ont été soulignés, dont ceux de militants à la formation comme **Francine Létourneau** (25 ans d'implication syndicale, Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby), **Serge Trudel** (24 ans d'implication syndicale, Syndicat natio-

nal des travailleurs des pâtes et papiers de Pont-Rouge inc.), **Robert Girard** (une vingtaine d'années d'implication, Syndicat du bois ouvré de Saint-Félicien). Du côté des membres du personnel de la CSD, **Johanne Rompré** (18 ans, secrétaire régionale et aux lois sociales Saguenay – Lac-Saint-Jean), **Nathalie Gagnon** (plus de 33 ans, secrétaire Montréal), **Daniel Simard** (28 ans, conseiller syndical affecté à la construction Québec – Montmagny – Bas-Saint-Laurent), **Pierre Lafontaine** (24 ans, conseiller syndical à la négociation Mauricie – Centre-du-Québec) et **Francine Richer** (26 ans, conseillère syndicale à la formation, Montréal).

Le passé s'est aussi invité au colloque **avec le lancement du livre « L'audace de vivre ses rêves »**, réalisé par l'ancien président de la CSD, François Vaudreuil et la chargée de projets, Jacqueline de Bruycker, un ouvrage qui s'attache particulièrement à **l'évolution des principes et des valeurs qui ont forgé la Centrale** au cours des quarante premières années de son histoire. Ils ont expliqué les motivations qui les ont guidés dans la réalisation de ce projet d'envergure, les choix parfois difficiles qu'ils ont dû faire quant au contenu du livre, la façon dont le travail s'est déroulé, mais surtout ils ont ciblé les thèmes qui ont fait et font encore aujourd'hui l'originalité de la Centrale sur l'échiquier syndical québécois.

Une organisation en mouvement

En janvier, la CSD, se joignant à la CSQ, la CSN et la FTQ, a consigné une lettre conjointe, enjoignant l'ensemble de la population à se relever les manches afin que le plus grand nombre de Québécois et de Québécoises, peu importe leur âge, soient vaccinés.

Au Congrès de juin 2021, après 15 mois d'une crise sans précédent, la situation sur le plan sanitaire s'était grandement améliorée, enfin nous pouvions apercevoir une lumière au bout du tunnel. Mais la COVID-19 était loin d'avoir dit son dernier mot. À la mi-mars, le Québec était confronté à **une sixième vague**, une situation avalisée le 30 mars par l'Institut national de la santé publique et dont l'évolution continue d'être suivie de près par la Centrale.

UN APPEL À LA VACCINATION

En janvier, la CSD, se joignant à la CSQ, la CSN et la FTQ ainsi qu'aux ministres Boulet ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux et Sonia LeBel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, présidente du Conseil du trésor, a consigné **une lettre conjointe**, enjoignant l'ensemble de la population à se relever les manches afin que le plus grand nombre de Québécois et de Québécoises, peu importe leur âge, soient vaccinés.

Ce message avait déjà été lancé il y a plusieurs mois, mais il apparaissait nécessaire aux signataires de la lettre de le réitérer, considérant la gravité de la situation. La hausse des hospitalisations exerçait **une pression intenable** sur la capacité du réseau de la santé. C'est toute la population qui collectivement, se voyait affectée par cette pression hospitalière alors que nombre de chirurgies sont retardées.

La vaccination constitue, arguent-ils, le moyen le plus efficace et sécuritaire de limiter les hospitalisations et les complications graves allant jusqu'aux décès. Même si le Québec affiche une des plus hautes couvertures vaccinales de la planète, les signataires invitent tout un chacun à convaincre collègues, amis ou proches qui hésitent à recevoir une première, une deuxième ou une troisième dose. Il s'agit d'un **geste de solidarité** envers les personnes qui nous sont chères, envers les personnes les plus vulnérables, envers la société tout entière.



MICHEL BOULANGER



GILLES PRUD'HOMME



ÉGIDE TRÉPANIÉ



FRANÇOIS HAMEL

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE

La CSD a procédé, au cours de l'année écoulée, à l'embauche de **treize personnes**. De ce nombre, six ont été assignées au secteur construction comme secrétaire, conseiller syndical sur une base permanente ou temporaire pour desservir les régions de Montréal, Saint-Jérôme, Québec - Chaudière-Appalaches, Gaspésie - Bas-Saint-Laurent.

Attachées au bureau de Québec ou de Montréal, les autres personnes ont été engagées pour remplir les fonctions de secrétaire, de secrétaire de direction ou de secrétaire aux lois sociales, pour agir comme conseillers syndicaux à la formation, aux communications, à la négociation ou à la syndicalisation et au soutien à la vie syndicale et à l'application des conventions collectives (SNEGQ).

Onze personnes ont acquis le statut de salarié permanent, cinq ont complété leur période de familiarisation, **six** ont quitté la Centrale à la suite d'une démission ou d'une fin d'affectation temporaire, **deux** autres ont pris leur retraite.

DES DISPARUS

Le 15 septembre, un décès ébranlait la famille CSD, celui de **Gilles Prud'homme**, survenu à l'âge de 62 ans. Fort d'un engagement syndical de quelque 17 ans, il devient, en 2009, conseiller syndical au Syndicat national des employés de garage du Québec (SNEGQ) et à ce titre, il a contribué à la syndicalisation de plusieurs unités syn-

dicales notamment dans la grande région métropolitaine de Montréal.

Michel Boulanger, retraité de la CSD, est décédé le 6 juillet 2021 à l'âge de 71 ans. Il a été, pendant plus de 11 ans, conseiller syndical à la vie syndicale et au maintien dans la région Mauricie - Centre-du-Québec. Une salle a été symboliquement désignée à son nom pour une période de douze mois, une plaque commémorative avec sa photo a été placée sur un lutrin à l'entrée de la salle. Cette façon de faire deviendra désormais une pratique courante pour les anciens membres du personnel de la Centrale.

En février, **Égide Trépanier**, ancien président de la section Bas-Saint-Laurent - Gaspésie du Syndicat des travailleurs de la construction (CSD), est décédé à l'âge de 73 ans. Membre de la CSD Construction depuis plus de dix ans, il était reconnu dans sa communauté pour la force de son engagement syndical, toujours prêt à aider les travailleurs et les travailleuses à défendre leurs droits.

Fin avril, **François Hamel** est décédé à l'âge de 66 ans. Il a travaillé plusieurs années à l'usine Monterey de Saint-Jean. Militant engagé, animé du désir d'améliorer le sort ainsi que les conditions de vie des travailleurs et des travailleuses, il a présidé la Fédération canadienne des travailleurs du textile inc., il en sera d'ailleurs le dernier président, puisqu'en octobre 1993, les deux Fédérations (textile et vêtement) se sabordent pour créer la Fédération des syndicats du textile et du vêtement (CSD). François Hamel en deviendra le premier président.

Les membres du personnel nouvellement embauchés ainsi que ceux qui le seront dans l'avenir recevront la formation Initiation à la vie syndicale (IVS) dans une version adaptée afin de leur permettre de mieux connaître ce qu'est la CSD, ses principes comme ses valeurs.

LA FORMATION DU PERSONNEL

En 2021-2022, plusieurs formations ont été offertes aux membres du personnel de la CSD. Ainsi, afin de pallier le manque d'expérience en matière d'**arbitrage** du personnel **conseiller à la négociation**, dû aux nombreuses nouvelles embauches à ce poste au cours des dernières années, ainsi que de diminuer les coûts annuels associés à ce poste budgétaire, un parcours de formation et de développement a été élaboré en collaboration avec un cabinet d'avocats. Il comprend deux sessions.

Les conseillères et conseillers à la négociation, ainsi que les avocates et avocats, ont donc suivi, les 21 et 22 octobre 2021 au Château Laurier de Québec, une première formation juridique ayant pour titre **Arbitrage : l'interrogatoire, le contre-interrogatoire et la plaidoirie**, l'objectif était de développer leurs compétences de plaideur. La deuxième formation juridique, **Développements récents en droit du travail**, fut dispensée par visioconférence les 7 et 8 février 2022. Ce même groupe a également pu participer à une formation sur les **avantages sociaux** au printemps 2022.

La formation **PL-59 : ce qui s'en vient en santé et sécurité au travail et en indemnisation** a été offerte aux conseillères et conseillers à la négociation les 7 et 13 décembre 2021.

Un mandat avait été donné au confrère Serge Tremblay afin de développer un **programme d'encadrement pour les nouveaux conseillers syndicaux affectés à la construction**. Afin de mener à bien ce mandat, il s'est adjoint la collaboration des confrères Robert Légaré et Benoît Lefebvre, ainsi que de trois (3) conseillers d'expérience. Ce sont donc 5 nouvelles conseillères et nouveaux conseillers à la construction qui ont reçu cette formation à l'automne 2021, à raison de 3 jours de formation par semaine, pendant 5 semaines.

Finalement, tous les membres du personnel de la CSD intéressés ont pu suivre une formation de **préparation à la retraite**.

Afin de développer et d'améliorer les compétences et les habiletés de son personnel en ce qui a trait au **nouvel outil informatique** (Outlook 365), la Centrale a présenté une demande de subvention dans le cadre d'un programme gouvernemental soutenant de tels projets. Une autre demande est possible concernant une formation Teams.

Le bureau syndical a aussi convenu d'offrir au **personnel des communications** une formation leur permettant de développer et de maintenir leurs habiletés techniques. En outre, il a décidé que les membres du personnel nouvellement embauchés ainsi que ceux qui le seront dans l'avenir recevront **la formation Initiation à la vie syndicale (IVS)** dans une version adaptée afin de leur permettre de mieux connaître ce qu'est la CSD, ses principes comme ses valeurs. Les formateurs seront choisis parmi les membres du personnel possédant une expérience syndicale probante.

RENCONTRE NATIONALE DU
SERVICE DE FORMATION,
ORFORD, 3 ET 4 MAI 2022.



LA FORMATION SYNDICALE

Si les activités du service de formation ont, cette année encore, été perturbées par la pandémie, elles sont néanmoins **en hausse** par rapport à l'année précédente. Au niveau régional, du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, 57 sessions de formation régionale ont été annulées à cause de la COVID-19, cependant 51 ont été données regroupant **345 participants**. Parmi les **formations régionales** qui ont été dispensées, il y a en tête, en termes de nombre de sessions données, *Initiation à la vie syndicale*, suivie aequo par *Harcèlement psychologique*, *Rôle des dirigeants* et *secrétariat*. En ce qui concerne les régions, Montréal occupe le premier rang, devant en ordre Québec - Chaudière-Appalaches, Saguenay - Lac-Saint-Jean, Mauricie et Centre-du-Québec, Richelieu-Yamaska et l'Estrie.

En ce qui a trait à la formation nationale, **trois sessions de formation** ont été dispensées pour un total de 26 participants, que ce soit *Initiation à la relation d'aide* (6 participants) pour la région de Montréal, *Arbitrage* (9 participants) et *Enquête et rédaction de griefs* (11 participants) pour la région de Richelieu-Yamaska.

Le service de la formation a également à son actif des formations portant sur l'équité salariale ainsi que la, la trésorerie (logiciel) données en réponse à **des besoins particuliers** exprimés par des associations et syndicats affiliés.

En outre, le contenu de neuf formations a été **révisé** de juin à août 2021, parmi elles *Initiation à la vie syndicale* et *Trésorier*, version papier et logiciel.

Les 3 et 4 mai 2022 s'est tenue à Orford **une rencontre nationale** du service de formation, réunissant plus d'une trentaine de militants et de militantes à la formation ainsi que les coordonnateurs régionaux. Il s'agissait du premier événement « rassembleur » du service depuis plusieurs années, ce qui a permis aux participants de **réfléchir collectivement** à la consolidation et au déploiement du service. L'équipe de formation en est ressortie mobilisée et fière d'avoir participé à la co-construction d'un service de formation efficace, axé sur le soutien aux membres. La formation est un pilier fondamental de la vie syndicale, et cette rencontre a contribué à réaffirmer collectivement l'engagement pris envers les membres : celui de leur offrir un **service de formation efficace et surtout, adapté à leurs besoins**.

Agir pour l'emploi

MANIFESTATION
DEVANT L'ASSEMBLÉE
NATIONALE CONTRE
L'ADOPTION DU
PROJET DE LOI 50, LE
26 AOÛT, 2022



LES RESSOURCES

Après plus de quinze mois de négociation, **une entente de principe** est intervenue au début du mois de septembre 2021, entre les Associations démocratiques des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ CSD), les Associations démocratiques des ressources à l'adulte (ADRAQ CSD), affiliées à la CSD, et le ministère de la Santé et des Services sociaux pour le renouvellement de leur entente collective respective.

Ces ententes de principe ont, par la suite, reçu l'aval des différentes associations avec un **taux d'approbation de 97%**. Grâce à ces ententes, les ADREQ CSD et les ADRAQ CSD ont obtenu des gains substantiels en ce qui concerne leur rétribution ainsi qu'une rétroactivité forfaitaire de juin 2012 au 31 mars 2021. Au chapitre des clauses normatives, des gains significatifs ont également été enregistrés quant aux conditions de prestation de services des ressources, leur accordant davantage de droits et de respect.

Ces ententes, comme l'a souligné le vice-président de la CSD, Kaven Bissonnette, **bénéficieront à l'ensemble des organisations syndicales** représentant des ressources de type familial (RTF) au Québec. En effet, les autres organisations ont rapidement signé des ententes se contentant d'y inclure des clauses remorques alors que les ADREQ CSD et les ADRAQ CSD, faisant preuve d'une **grande détermination et de combativité**, se sont battues jusqu'au bout pour obtenir une entente qui reconnaisse leur contribution à la société québécoise.

LA LOI 27

Après sept mois de travaux en commission parlementaire et quelque 170 amendements et au grand dam des organisations syndicales, **le projet de loi 59** modernisant le régime de santé et de sécurité du travail a été adopté le 30 septembre 2021 et sanctionné le 6 octobre.

Le jour même de l'adoption de la loi, les quatre centrales syndicales – CSD, CSN, CSQ, FTQ – auxquelles s'était joint le Syndicat de la fonction publique du Québec, ont fait un **baroud d'honneur** en manifestant devant l'Assemblée nationale contre une réforme qui, pour le président de la CSD, Luc Vachon, s'est **éloigné des principes fondamentaux** des lois de 1979 et 1985, qui avaient fait du Québec un précurseur en santé et sécurité du travail.

La loi 27 va entraîner **des modifications importantes**, elle étend à tous les milieux de travail les mécanismes de prévention, mais affaiblit du même coup leur efficacité et marginalise la participation des travailleurs et des travailleuses. Jusqu'au *déploiement complet et à la mise en œuvre de ces mécanismes de prévention et de participation*, un **régime transitoire de trois ou quatre ans s'appliquera**.

Parmi les quelques gains réalisés, il y a l'inscription à la liste des risques à considérer par l'employeur des **risques psychosociaux**, soit des facteurs liés à l'organisation du travail, aux pratiques de gestion, aux conditions d'emploi et aux relations sociales et qui peuvent avoir des effets néfastes sur la santé physique et psychologique des travailleurs et travailleuses. Selon la

En janvier, la CSD et la CSD construction ont présenté un mémoire à la Commission des finances publiques, arguant que la nature des responsabilités de la CCQ exige que son conseil d'administration possède une fine connaissance de l'industrie afin ... de prendre des décisions dans l'intérêt réel de l'industrie et de ses travailleurs et travailleuses.

nouvelle loi, l'employeur doit aussi prendre des mesures pour prévenir les violences conjugales, familiales ou sexuelles en milieu de travail, y incluant le télétravail.

En ce qui concerne l'indemnisation et la réadaptation, la nouvelle loi 27 va également en **réduire l'accès de façon très importante**, ainsi les travailleurs de 55 à 59 ans victimes d'une maladie professionnelle les rendant incapables d'effectuer leur travail n'auront plus droit à l'indemnité de remplacement du revenu. Ou encore, plafonner des équipements et des services de santé payés, « encourager » le retour au travail.

Pour la CSD, la **vigilance** sera de mise pour les prochains mois, tout autant que la **formation** du personnel comme celle des membres des associations et syndicats affiliés.

LE PROJET DE LOI 4

En octobre 2021, le ministre des Finances, Éric Girard, dépose le projet de loi 4, *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives*, qui vise à uniformiser les politiques et les pratiques de gouvernance au sein des conseils d'administration des sociétés d'État.

Mais là où le bât blesse, c'est que le projet de loi inclut la **Commission de la construction du Québec (CCQ) dans la liste des sociétés d'État**. Qui plus est, le projet de loi prévoit d'augmenter le nombre de membres indépendants au sein du conseil d'administration de la CCQ. Il sera toujours composé de 15 personnes, mais le

nombre d'administrateurs indépendants passera de 5 à 10 (en incluant la présidence).

La CSD et la CSD Construction n'ont pas tardé à réagir, s'opposant fermement à ce que la CCQ soit assujettie à la loi, alors que son principal mandat est de gérer les conventions collectives de travail dans l'industrie de la construction. En janvier, la CSD et la CSD construction ont présenté **un mémoire à la Commission des finances publiques**, arguant que la nature des responsabilités de la CCQ exige que son conseil d'administration possède une fine connaissance de l'industrie et soit connexité avec elle, lui permettant ainsi d'assurer une rétroaction rapide, basée sur la réalité, afin que ses membres puissent assumer adéquatement leur rôle et prendre des décisions dans **l'intérêt réel de l'industrie et de ses travailleurs et travailleuses**.

Pour le président de la CSD Construction, **Carl Dufour**, les décisions concernant la construction doivent être prises par et pour les acteurs du milieu. C'est totalement inacceptable et contre-productif d'avoir au conseil d'administration une majorité de personnes qui ne connaissent pas l'industrie. Au bout du compte, c'est **le dialogue social, axé sur le paritarisme** qui va ainsi se trouver mis à mal.

DIANE THOMAS, PRÉSIDENTE DE LA SECTION DES ADREQ (CSD), SUR LES ONDES DE RDI DANS LE CADRE DE L'ÉMISSION 24/60 GRAND ANGLE DPJ AVEC ANNE-MARIE DUSSAULT



UNE SOLUTION À LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE

En octobre 2021, à l'instar de nombreux organismes et groupements œuvrant à la défense des droits des femmes, la CSD a cosigné une lettre ouverte adressée aux employeurs du Québec. Face à la pénurie criante de main-d'œuvre, les cosignataires de la lettre les pressent, ainsi que le gouvernement, d'assurer et de **renforcer la place des femmes** sur l'échiquier économique du Québec.

Si, pour atteindre cet objectif et s'attaquer du même coup à la pénurie de main-d'œuvre, des mesures ont été prises par le gouvernement, des pistes de solution ont été mises de l'avant, mais la plupart **ne tiennent pas compte des besoins spécifiques** des travailleuses, à cet égard, on peut relever, à titre d'exemple, l'absence de mesures de conciliation travail-famille. Pour renverser la vapeur, cela exige un changement de culture et de pratiques.

Comme les femmes font **partie de la solution** pour régler la pénurie de main-d'œuvre dans tous les secteurs de relance et d'avenir, les cosignataires demandent au gouvernement et aux employeurs du Québec d'en tenir compte. Les entreprises qui ont les meilleures chances d'échapper aux conséquences coûteuses de la pénurie de main-d'œuvre sont celles qui offriront aux travailleuses des conditions gagnantes, adaptées à leurs besoins.

CONTESTATION DE LA LOI 24

La Cour supérieure a entendu au début de novembre la requête de la CSD **contestant la constitutionnalité** de certaines dispositions de la *Loi sur la représentation des ressources de type familial et de certaines ressources intermédiaires et sur le régime de négociation d'une entente collective les concernant (loi R-24)*.

La contestation de la CSD et de ses associations de ressources, l'Association démocratique des ressources à l'adulte du Québec (ADRAQ-CSD) et l'Association démocratique des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ-CSD), a été déposée en mars 2015 à la Cour supérieure. Le recours visait à faire déclarer inconstitutionnelles certaines dispositions de la loi R-24 **encastrant le droit de grève**.

Les particularités mêmes du travail qu'effectuent les ressources – être disponibles 24 heures par jour, sept jours par semaine, accueillir enfants ou adultes dans leur propre résidence – font en sorte qu'elles n'ont, en fait, **pas la possibilité de faire la grève**. La CSD revendiquait donc qu'elles puissent bénéficier d'un droit équivalent par la mise en place d'un mécanisme efficace de règlement des différends afin de rétablir un **véritable équilibre** dans le rapport de force entre les associations de ressources et le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Le 27 avril, la Cour supérieure rendait sa décision, **déclarant inconstitutionnels** certains articles de la *Loi sur la représentation des ressources*. Le juge Éric Hardy a, en effet, conclu qu'une interdiction du droit de grève

À la mi-novembre, la CSD, la CSN et la FTQ ont proposé un modèle d'entente et de politique de télétravail afin de mieux encadrer le télétravail, qui s'est imposée dès les débuts de la pandémie et qui devrait demeurer une réalité dans plusieurs secteurs d'activités.

en l'absence d'un mécanisme véritable de règlement des différends portait atteinte à la liberté d'association garantie par les Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés.

La CSD contestait également un autre article de la loi qui empêche les ressources de négocier collectivement certains sujets. Là encore, la Cour supérieure lui a donné raison, estimant que les limites imposées par cette loi « au droit des ressources de négocier collectivement tous les volets de leur rétribution, ainsi que la durée des ententes spécifiques, **entravent de façon substantielle** leur droit à la négociation collective ».

La CSD s'est réjouie de la décision de la Cour supérieure qui va enfin permettre, comme l'a souligné le vice-président, Kaven Bissonnette, de véritablement négocier d'égal à égal avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Comme ce fut le cas en d'autres occasions, le juge a suspendu ses déclarations d'invalidité de la loi pour un an donnant ainsi au législateur le temps de **corriger la situation**.

DES MESURES INSUFFISANTES

Les mesures de **requalification** de la main-d'œuvre ou de **rehaussement des compétences** prévues dans la mise à jour économique et financière, présentées en novembre 2021 par le ministre des Finances, Éric Girard, sont loin de répondre aux aspirations des travailleurs et des travailleuses. En effet, les mesures mises de l'avant visent à former, requalifier et attirer la main-d'œuvre - quelque 170 000 d'ici cinq ans - vers

des secteurs identifiés comme stratégiques : le génie, les technologies de l'information, la construction, la santé et les services sociaux, l'éducation et les services de garde éducatifs à l'enfance, mais pour la CSD, il s'agit d'une **solution partielle**, c'est l'ensemble des secteurs de l'économie qui doit être pris en considération, surtout ceux qui ont soutenu le Québec pendant la pandémie et que la mise à jour économique a complètement oubliés.

La Centrale considère qu'il est tout à fait illusoire de penser que les travailleurs et les travailleuses vont tous et toutes opter pour ces secteurs ciblés comme stratégiques, aussi réclame-t-elle **davantage de rehaussements** de compétences, une formation professionnelle beaucoup **plus flexible** afin que tous et toutes puissent se former et se requalifier.

BALISER LE TÉLÉTRAVAIL

À la mi-novembre, la CSD, la CSN et la FTQ ont proposé un **modèle d'entente et de politique de télétravail** afin de mieux encadrer cette forme d'organisation du travail qui s'est imposée dès les débuts de la pandémie et qui devrait demeurer une réalité dans plusieurs secteurs d'activités.

D'entrée de jeu, elles estiment que le télétravail doit conserver son **caractère volontaire** et que son autorisation doit se faire en fonction de critères objectifs et applicables de manière équitable.

En construction, la contestation syndicale de la loi spéciale (projet de loi 142) a franchi une nouvelle étape en début d'année, avec la fin des audiences. La Cour supérieure devrait rendre son verdict dans les prochains mois.

Elles incitent syndicats et employeurs à se doter de **balises claires et objectives** afin de définir un encadrement assurant aux travailleurs et aux travailleuses des conditions de travail qui respectent leurs droits. Elles considèrent qu'il est important d'agir avant que ce mode de travail ne devienne une source de tension ou d'insatisfaction. Elles leur suggèrent donc de signer des **ententes particulières de télétravail** expliquant ses modalités et sa période d'application.

Sous la forme d'un guide, le document élaboré par les trois centrales syndicales compte une douzaine de pages et est accompagné d'un modèle d'entente de télétravail. Il comprend notamment **des dispositions** sur les horaires de travail et leur supervision, l'équipement fourni et les frais afférents, les caractéristiques du lieu du télétravail sans oublier les enjeux reliés à la protection des données, à la santé et la sécurité du travail, ainsi qu'au respect de la vie privée, à laquelle ont droit les travailleurs et les travailleuses, peu importe le lieu où ils exercent leur travail.

Ce guide devrait, selon elles, permettre à tous les travailleurs et travailleuses d'être traités **équitablement** dans le respect des lois du travail. Enfin, le modèle intersyndical peut être ajusté selon les caractéristiques propres à chaque milieu de travail.

CONSTRUCTION : PROJET DE LOI 142

La contestation syndicale de la loi spéciale (projet de loi 142) a franchi **une nouvelle étape** en début d'année, avec la fin des audiences. La Cour supérieure devrait rendre son verdict dans les prochains mois. Adoptée en mai 2017, quelques jours seulement après le déclenchement de la grève, la *Loi assurant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction ainsi que le règlement des différends pour le renouvellement des conventions collectives*, a soulevé la colère des travailleurs et des travailleuses. Si bien qu'en juin 2017, l'Alliance syndicale, qui regroupe les cinq grandes associations syndicales, dont la CSD Construction, a déposé, devant la Cour supérieure, une requête contestant **la constitutionnalité de la loi spéciale**, alléguant qu'elle va à l'encontre du droit de grève garanti par les Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés.

L'Alliance contestait également l'interdiction de négocier **des augmentations de salaire rétroactives** ainsi que l'absence dans la loi R-20 de **dispositions anti-bri-seurs de grève**.



MANIFESTATION DES
CONDUCTEURS ET DES
CONDUCTRICES DE VÉHICULES
SCOLAIRES DEVANT L'ASSEMBLÉE
NATIONALE, 14 MAI 2022

POUR LA FORMATION CONTINUE

En février, la CSD a salué avec beaucoup d'intérêt l'annonce d'un **budget de 46 millions de dollars** afin de soutenir le rehaussement des compétences et la requalification de la main-d'œuvre dans les entreprises en transformation et ainsi **accélérer leur transition tant verte que numérique**.

L'annonce d'un **appel à projets** a été faite par le ministre du Travail, Jean Boulet, conjointement avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), dont la CSD fait partie, et s'inscrit dans le cadre du programme Ambition-Compétences.


Ce projet plait d'autant plus à la Centrale qu'il répond aux **revendications** dont elle est porteuse quant à l'importance de la formation continue. Les travailleurs et travailleuses ont plus que jamais **un besoin urgent** de formation et de requalification pour développer leurs compétences et conserver leur emploi. La main-d'œuvre ne doit pas faire les frais des mutations du marché de l'emploi ou se retrouver dans une situation difficile à cause d'un niveau de qualification peu élevé. L'objectif visé par la CSD est, en fin de compte, de contribuer à instaurer **une culture de la formation** dans tous les milieux de travail, afin que la main-d'œuvre soit continuellement et adéquatement formée.

PLUS D'ARGENT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le 14 mai 2022, des centaines de conducteurs et de conductrices de véhicules scolaires, venus de partout dans la province, ont envahi les rues de Québec et **manifesté devant l'Assemblée nationale**. Par ce grand rassemblement, auquel la CSD a participé, ces travailleurs et travailleuses réclament du gouvernement Legault des conditions de travail leur permettant de vivre dignement, en plus d'être reconnus pour le travail qu'ils accomplissent en assurant, à travers le Québec, un service essentiel : le transport sécuritaire des élèves.

De meilleures conditions de travail et de meilleurs salaires éviteraient, selon eux, les problèmes de plus en plus criants de rétention et de recrutement que connaît le secteur du transport scolaire, aussi réclament-ils de toute urgence **une augmentation de son financement**. Selon les chiffres avancés, il manquerait actuellement de 1 000 à 1 500 conducteurs et conductrices pour l'ensemble du Québec.

Pour la CSD, **une action rapide de Québec** s'impose par respect pour tous ceux et toutes celles qui travaillent dans le transport scolaire, mais aussi pour les parents dont les enfants bénéficient de ce service. Le transport scolaire doit être financé à la hauteur de ses besoins.



**Un monde
plus équitable,
plus juste, sans
violence ni
discrimination**



DES MEMBRES DE LA COALITION POUR UNE RÉFORME ÉLECTORALE MAINTENANT! DONT FAIT PARTIE LA CSD, ET DU MOUVEMENT DÉMOCRATIE NOUVELLE (MDN), LE 23 SEPTEMBRE 2021.

ASSURANCE MÉDICAMENTS

Le 16 septembre 2021, dans le cadre de la campagne électorale fédérale, les quatre centrales syndicales – CSD, CSN, CSQ et FTQ – ont organisé **un débat** sur l’implantation d’un régime public et universel d’assurance médicaments. Le Parti libéral du Canada, le Bloc Québécois et le Nouveau Parti démocratique ont accepté l’invitation, alors que le Parti conservateur du Canada l’a déclinée. Ce débat ouvert au public s’est tenu sur la plateforme Zoom et a offert ainsi l’occasion à tout un chacun de prendre connaissance **des engagements des trois formations politiques**.

Pour les organisations syndicales, il est plus que temps d’instaurer un véritable régime d’assurance médicaments public et universel. Sa mise en place entraînerait des **économies substantielles** pour les familles comme pour le gouvernement. Le Canada est le seul pays de l’OCDE à ne pas avoir intégré les médicaments d’ordonnance à son système public de santé. En outre, c’est au Canada et au Québec que les dépenses en médicaments par habitant sont parmi les plus élevées au monde, si bien qu’une part importante de la population se prive de médicaments faute de moyens.

En décembre 2021, le président Luc Vachon a ajouté sa voix à celle des **principaux leaders syndicaux du Québec et de la société civile** pour réclamer, une fois de plus, la mise en place d’un programme d’assurance médicaments public et universel. Dans une lettre adressée au premier ministre Justin Trudeau ainsi qu’aux ministres Chrystia Freeland (vice-première ministre et ministre des Finances), Jean-Yves Duclos

(Santé) et Mona Fortier (Conseil du trésor), les signataires pressent le gouvernement de tenir sa promesse et **d’agir en fonction de l’intérêt collectif**. Selon eux, ne pas agir dès maintenant mettra en péril, à plus ou moins long terme, le financement de nombreux autres services essentiels de santé.

LE MODE DE SCRUTIN

Le 23 septembre 2021, des membres de la *Coalition pour une réforme électorale maintenant!* dont fait partie la CSD, et du Mouvement démocratie nouvelle (MDN) se sont rassemblés devant les bureaux du premier ministre Legault à Montréal. Une fois de plus, ils ont réclamé que l’Assemblée nationale entreprenne sans plus attendre **l’étude détaillée du projet de loi 39 établissant un nouveau mode de scrutin**, devant être en vigueur pour l’élection générale de 2026.

C’est en septembre 2019 que ce projet de loi a été déposé, il proposait l’établissement d’un mode de scrutin mixte avec compensation régionale afin de corriger les distorsions importantes qui existaient entre le vote exprimé et le pourcentage de sièges obtenus. Dans le cadre des consultations publiques qui ont eu lieu, la CSD a présenté **un mémoire** en février 2020.

Le principe du projet de loi a été **adopté le 8 octobre 2020**, ce qui aurait dû lancer son étude détaillée, mais celle-ci n’a jamais débuté. Le 13 octobre, la session est prorogée, les projets de loi non adoptés meurent au feuillement à moins qu’ils ne soient rappelés à la session suivante. Cependant, dans le discours d’ouverture de la nouvelle session, le 19 octobre, le projet de loi 39 ne fi-

Des organisations syndicales, dont la CSD, ainsi que des groupes de lutte contre la pauvreté et de défense des personnes non syndiquées, ont profité de la Journée mondiale pour le travail décent, pour affirmer que le salaire minimum nécessaire pour permettre aux travailleurs et travailleuses du Québec qui occupent un emploi à temps plein de sortir de la pauvreté, s'établissait dorénavant à 18 \$ l'heure.

gure **pas dans les priorités du gouvernement**, mais François Legault annonce que les engagements pris en 2018 seront tenus. À ce moment-là, un petit espoir subsiste quant au sort de la réforme du mode de scrutin.

La coalition continue, quant à elle, d'exiger que **l'étude du projet de loi article par article** se fasse avant juin 2022, un projet de loi qu'elle souhaite voir bonifié, notamment en ce qui a trait à la méthode de calcul des sièges de région, au trop grand nombre de régions ainsi qu'au seuil national de 10 % pour obtenir un ou des sièges de région, qu'elle juge trop élevé.

Mais, en décembre, le gouvernement annonce qu'il ne rappellera pas le projet de loi 39 devant l'Assemblée nationale avant les prochaines élections et pire encore, que la réforme du mode de scrutin **ne sera pas un enjeu** du scrutin d'octobre prochain.

UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

En collaboration avec le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAF), ainsi qu'avec les associations patronales et syndicales dans l'industrie, dont la CSD, la Commission de la construction du Québec (CCQ), a lancé, en octobre 2021, une **campagne de sensibilisation** visant à dénoncer la discrimination, l'intimidation et le harcèlement dans le secteur de la construction, envers les femmes notamment.

Sur les thèmes « *Ouvrons les chantiers aux femmes, tout le monde y gagne* » et « *Chantiers inclusifs pour la diversité, tout le monde y gagne* », **des capsules** ont été produites encourageant les entreprises à adopter des politiques de tolérance zéro sur les chantiers. Le message qu'elles véhiculent est clair : faire cesser la discrimination, l'intimidation et le harcèlement tant envers les femmes qu'envers les personnes issues de la diversité pour assurer leur intégration et leur rétention et ainsi, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et de relance, leur offrir des milieux de travail plus **inclusifs**, un climat de travail **sain**.

JOURNÉE MONDIALE POUR LE TRAVAIL DÉCENT

Des organisations syndicales, dont la CSD, ainsi que des groupes de lutte contre la pauvreté et de défense des personnes non syndiquées, ont, **le 7 octobre 2021**, profité de la *Journée mondiale pour le travail décent*, pour affirmer que le salaire minimum nécessaire pour permettre aux travailleurs et travailleuses du Québec qui occupent un emploi à temps plein de sortir de la pauvreté, s'établissait dorénavant à 18 \$ l'heure.

Depuis 2016, la revendication d'un salaire minimum à 15 \$ l'heure a été portée **par différents groupes syndicaux et communautaires**, mais en 2021, cette revendication s'avère insuffisante en raison de la hausse du coût de la vie, c'est désormais un salaire minimum à 18 \$ l'heure qu'ils réclament.

Pour les groupes syndicaux et communautaires, la lutte pour le salaire minimum reste une affaire de principe, jugeant inconcevable que le travail soit syno-



JOURNÉE MONDIALE
D'ACTION POUR LA JUSTICE
CLIMATIQUE. MONTRÉAL,
6 NOVEMBRE 2021.

nyme de pauvreté. Pour eux, l'augmentation du salaire minimum est **un levier économique** en soi qui favorise une société plus égalitaire. Il permet une augmentation du pouvoir d'achat des personnes, majoritairement des femmes, et réduit les écarts de revenus qui se creusent avec les années.

Créée en 2008, par la **Confédération syndicale Internationale**, la Journée mondiale pour le travail décent vise à réclamer des emplois décents et le plein respect des droits des travailleurs et des travailleuses.

TOUJOURS EN MARCHÉ

Le 17 octobre 2021, une date qui coïncide avec la Journée mondiale de la pauvreté, des représentantes de la **condition féminine CSD** ont participé aux activités soulignant la clôture de la cinquième marche mondiale des femmes. À cette occasion, la Coordination du Québec de la marche mondiale des femmes a tenu une conférence de presse, mettant en évidence les **principales revendications du mouvement**, soit la pauvreté, les violences faites aux femmes, les enjeux concernant les femmes migrantes, immigrantes et racisées, la justice climatique et la revendication sur les femmes autochtones soulignée de façon toute particulière. Autant de déclinaisons du thème qui coiffait cette cinquième marche mondiale, « Nous résistons pour vivre, nous marchons pour transformer ».

Avec la pandémie, la marche a revêtu **une forme un peu différente**. Au lieu d'une grande marche nationale, des événements ont pris l'affiche en même temps, soit en après-midi, dans plusieurs régions du Québec.

POUR UNE TRANSITION JUSTE

Le 6 novembre 2021, plusieurs centaines de travailleurs et de travailleuses, membre des organisations syndicales, dont la CSD, formant le Réseau intersyndical pour le climat (RIC) se sont mobilisées à Montréal au pied du mont Royal pour **dénoncer l'inaction** des gouvernements et réclamer des actions immédiates et concrètes suffisantes pour atteindre la cible de réduction des gaz à effet de serre de l'Accord de Paris. Actuellement, de nombreux pays ratent cette cible.

Affirmant haut et fort leur volonté de changement, ils ont revendiqué que le gouvernement s'engage dans **un processus de transition juste**, qui doit éviter que les travailleurs et travailleuses subissent des effets négatifs des transformations environnementales nécessaires de l'industrie.

L'événement était organisé dans le cadre de la **Journée mondiale d'action pour la justice climatique**. Le sommet de la **COP26** (conférence sur les changements climatiques) à Glasgow, où se rencontrent plus de 190 dirigeants mondiaux, se déroulait en même temps.

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1996, la *Loi sur l'équité salariale* a fêté en 2021 son 25^e anniversaire ... La CSD a déploré qu'aujourd'hui ce beau projet est toujours inachevé. Il y a encore des écarts importants entre la rémunération des hommes et celle des femmes, une situation encore plus criante dans les milieux de travail non syndiqués.

POUR UNE VILLE PLUS ÉGALITAIRE

Le Comité intersyndical Montréal métropolitain (CIMM), dont la CSD est l'un des membres, a profité de l'élection municipale de novembre dernier à Montréal pour faire entendre ses priorités, celles-ci s'articulaient autour de **cinq grands thèmes** : logement, mobilité, environnement, espace urbain et salaire minimum.

Le programme **d'actions et de réalisations** que le CIMM souhaitait voir réalisé par la future administration municipale ne manquait pas de souffle, de l'augmentation des logements sociaux à la planification de l'occupation du territoire urbain de manière à atténuer les inégalités sociales, en favorisant notamment un accès à des espaces verts de manière plus égalitaire et donc d'en développer dans les quartiers qui en sont dépourvus.

Le CIMM recommandait également de favoriser des moyens de transport **moins énergivores** et qui se traduisent par de plus faibles émissions de GES, comme le transport collectif et actif. Et une autre proposition, que la ville impose à ses sous-contractants de payer leur personnel au salaire minimum de 18 \$ de l'heure et que les jeunes personnes qui encadrent les loisirs durant la période estivale notamment soient également rémunérées à ce taux.

L'objectif global du CIMM était que les personnes qui seraient chargées d'administrer la ville pour les quatre prochaines années devraient **la rendre plus égalitaire, plus accessible et plus agréable** pour l'ensemble de la population et des travailleurs et travailleuses.

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 21 novembre 1996, la *Loi sur l'équité salariale* a fêté en 2021 son 25^e anniversaire. Si la CSD a souligné l'adoption de cette loi proactive qui visait à éliminer la discrimination systémique basée sur le sexe, elle n'en a pas moins déploré qu'aujourd'hui ce beau projet est toujours inachevé. Il y a encore **des écarts importants** entre la rémunération des hommes et celle des femmes, une situation encore plus criante dans les milieux de travail non syndiqués.

Pour remédier aux lacunes de la loi, la CSD propose différentes mesures : qu'il s'agisse d'un meilleur encadrement des entreprises, de la participation obligatoire des salariées aux discussions liées à l'équité salariale qui les concernent directement ou la réalisation annuelle, et non aux cinq ans, des exercices de maintien de l'équité salariale. Sans oublier la mise en place dans toutes les entreprises de comités spécialisés en la matière. Pour la Centrale, ce n'est qu'ainsi que les iniquités salariales pourront **réellement et de façon durable être corrigées**.

LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES

Le 25 novembre, à l'occasion de la **Journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes**, une quarantaine de personnes et d'organisations des milieux syndical, artistique, politique, communautaire, universitaire et des affaires, dont la CSD, ont,

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence envers les femmes, une quarantaine de personnes dont la CSD ont réclamé dans une lettre ouverte dix jours de congé rémunéré pour les victimes de violence conjugale afin de leur permettre de s'absenter du travail pour accéder à de l'aide sans avoir à se préoccuper de leur sécurité financière.

dans une lettre ouverte, demandé au gouvernement de **passer à l'action** dans les plus brefs délais face à la hausse alarmante du nombre de femmes tuées, au Québec, dans un contexte de violence conjugale en prenant des mesures de soutien concrètes et en modifiant à cet effet les lois, qu'il s'agisse de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* ou la *Loi sur les normes du travail*.

À cet effet, le regroupement réclame **dix jours de congé rémunéré** pour les victimes de violence conjugale afin de leur permettre de s'absenter du travail pour accéder à de l'aide, à des services dont elles ont besoin sans avoir à se préoccuper de leur sécurité financière. Une voie que le gouvernement fédéral et certaines entreprises privées ont déjà empruntée en allouant de tels congés à leur personnel.

L'Intersyndicale des femmes, composée des représentantes de la condition des femmes de sept organisations syndicales, dont la CSD, souhaitait **rencontrer le ministre du Travail**, Jean Boulet, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars concernant l'octroi de dix jours de congé rémunéré aux victimes de violence conjugale. Mais le ministre n'a pas donné suite à sa demande, démontrant ainsi, selon l'Intersyndicale, son insensibilité envers ces victimes, alors la vague de féminicides survenue au Québec démontrait l'urgence d'agir.

LE PROJET DE LOI 15

La CSD et les Associations démocratiques des ressources à l'enfance du Québec (ADREQ CSD) ont **accueilli avec satisfaction** le projet de loi 15 modifiant *la loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions*, déposé le 1er décembre par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant.

Satisfaites parce que **l'intérêt des enfants** confiés à DPJ deviendra le facteur déterminant de toutes les décisions les concernant, comme le réclamait la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (Commission Laurent), satisfaites aussi d'avoir été **entendues par le ministre Carmant** notamment en ce qui touche la divulgation des dossiers des enfants placés, leur confidentialité ne permettait pas aux familles d'accueil de connaître le parcours de l'enfant et constituait un frein à la qualité des soins qu'elles pouvaient leur offrir.

Si le projet de loi reconnaît l'importance du **passage à la vie adulte**, il ne va pas aussi loin que le souhaitaient la CSD et les ADREQ CSD qui proposaient que les services et le soutien aux jeunes soient maintenus, jusqu'à l'âge de 21 ans, avec le consentement des jeunes.

Lors du dépôt en visioconférence le 10 février 2022 du mémoire de la CSD à la Commission de la santé et des services sociaux, Kaven Bissonnette, vice-président de la Centrale et Diane Thomas, présidente des ADREQ CSD ont dit regretter l'approche au compte-gouttes que semble privilégier le gouvernement, insistant sur le fait que sortir les jeunes du système de protection de la jeunesse quand ils ne sont pas prêts présente de grands risques pour eux de vivre au moins un épisode d'itinérance.

LE VICE-PRÉSIDENT DE LA CSD, KAVEN BISSONNETTE, ET LA PRÉSIDENTE DE LA SECTION DES ADREQ CSD, 3V3N3M3NT!31416, ONT PRÉSENTÉ LE MÉMOIRE DE LA CENTRALE EN COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE PROJET DE LOI NO 15 MODIFIANT LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA JEUNESSE. 10 FÉVRIER 2022



La CSD demande également la **restauration des intervenantes-ressources**, mais dans son rôle de soutien à la ressource uniquement, parce qu'une famille d'accueil a besoin d'un support humain quand elle fait face à des situations difficiles avec un ou plusieurs enfants.

Enfin, la CSD salue la création, en plus de la nomination d'une directrice nationale de la protection de la jeunesse, du Forum des directeurs de la protection de la jeunesse, mais elle déplore que les représentantes des ressources à l'enfance n'y occupent pas de siège, alors qu'avec leur expérience et leurs compétences, elles pourraient assumer pleinement et adéquatement ces responsabilités.

Lors de l'**adoption du projet de loi 15** le 14 avril dernier, la CSD a regretté que plusieurs mesures qu'elle revendiquait ne figuraient pas dans la loi. Ainsi, les familles d'accueil ne seront pas consultées lors de décisions prises dans l'intérêt de l'enfant, elles ne feront pas, non plus, partie des membres de la Table des directeurs.

Quant au **passage à la vie adulte** remis dans les mains d'un directeur et pour une période de six mois précédant l'atteinte des 18 ans, la Centrale considère que ce n'est absolument pas suffisant pour accompagner adéquatement le jeune dans ce moment de vie crucial qu'il traverse. Enfin, les **familles d'accueil de proximité** sont toujours marginalisées. La CSD s'attendait à trouver dans la loi des correctifs importants, malheureusement, rien n'est changé pour eux et ils devront encore subir d'interminables délais afin d'avoir droit au soutien financier leur permettant de subvenir adéquatement aux besoins de l'enfant qui leur est confié.

UNE AUGMENTATION MODÉRÉE

Le 14 janvier, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet annonçait que le salaire minimum au Québec passerait de 13,50 \$ à 14,25 \$ l'heure à compter du 1er mai 2022, une hausse de 0,75 \$ qu'il a qualifié d'importante et de conséquente. Pour les employés à pourboire, le salaire minimum passera de 10,80 \$ à 11,40 \$.

La CSD a vivement réagi à cette annonce en dénonçant le **manque d'ambition du gouvernement** du Québec, qui a raté, une fois de plus, l'occasion de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Le gouvernement a beau se féliciter d'avoir atteint son objectif d'un salaire minimum à la hauteur de 50 % du salaire horaire moyen, le président de la CSD, Luc Vachon, lui reproche **sa vision déconnectée de la réalité**. Pour ne pas nuire à l'emploi, le gouvernement a opté pour une augmentation modérée, plutôt que d'augmenter le salaire des salariés les plus faibles et de les aider face à l'augmentation du coût de la vie, en particulier le coût de l'épicerie et le coût du logement. À cet effet, Luc Vachon a souligné que la proportion de personnes ayant recours aux banques alimentaires et qui ont un emploi comme principale source de revenus ne cesse d'augmenter, passant de 9,3 % en 2010 à 14,6 % en 2021, ce qui, pour la CSD, démontre clairement l'**insuffisance du salaire minimum**.

Pour la Coalition Minimum 18 \$, dont la CSD fait partie, c'est à 18 \$ l'heure que le salaire minimum doit être établi pour permettre à une personne qui travaille à temps plein toute l'année de sortir de la pauvreté et cet objectif doit être atteint le plus rapidement possible.

Pour la Coalition Minimum 18 \$, dont la CSD fait partie, **c'est à 18 \$ l'heure que le salaire minimum doit être établi** pour permettre à une personne qui travaille à temps plein toute l'année de sortir de la pauvreté et cet objectif doit être atteint le plus rapidement possible. En décembre, une coalition de groupes de lutte contre la pauvreté et de défenses des non-syndiqués ainsi que d'organisations syndicales, dont la CSD, a d'ailleurs procédé à Montréal **au lancement de la campagne** pour un salaire minimum à 18 \$ l'heure.

En mars, dans le cadre des consultations sur le projet de règlement modifiant le salaire minimum, la coalition Minimum18\$ a déposé un avis, qui tend à démontrer que le contexte, d'une part, de relance économique post-COVID et, d'autre part, de rareté, de pénurie de main-d'œuvre, constitue **une occasion inespérée** pour s'attaquer à la pauvreté en augmentant substantiellement le salaire minimum tout en stimulant l'économie.

Le gouvernement fédéral a, quant à lui, annoncé l'entrée en vigueur le 29 décembre d'un **salaire minimum de 15 \$ l'heure**, il s'applique aux salariés du secteur privé sous réglementation fédérale (transport, télécommunications, banques, secteur céréalier, etc.). De son côté, **l'Ontario a haussé**, le 1er janvier, son salaire minimum à 15 \$ et celui-ci sera ajusté en fonction de l'inflation.

L'ASSURANCE-EMPLOI

En février 2022, la CSD figure parmi la douzaine de **cosignataires d'une lettre d'opinion** parue dans *La Presse* dénonçant le fait que la Commission de l'assurance-emploi allait contester la récente décision du Tribunal de la sécurité sociale du Canada. Celui-ci

déclarait que les dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* limitaient le droit des mères à recevoir des prestations d'assurance-emploi lorsqu'elles perdent leur travail pendant ou à la suite d'un congé de maternité constituant de la discrimination basée sur le sexe.

Les cosignataires – une dizaine d'organisations syndicales ainsi que le Mouvement autonome et solidaire des sans-emploi (MASSE), le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec (RTRGFQ), et le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) – s'interrogeaient **sur la décision d'interjeter appel alors que** le premier ministre Justin Trudeau avait chargé la ministre responsable de l'assurance-emploi, Carla Qualtrough, de s' « attaquer aux inégalités et aux disparités systémiques profondes qui demeurent présentes dans notre tissu social ».

Les cosignataires rappellent également que le 1er janvier dernier, Carla Qualtrough reconnaissait que le régime actuel crée des iniquités pour les nouvelles mères, aussi l'invitent-elle à **profiter de la modernisation du programme d'assurance-emploi** en cours afin toutes les travailleuses aient droit à une protection en cas de chômage, indépendamment de toute absence au marché du travail liée à la grossesse, à la maternité et aux responsabilités familiales. Cette modification mettrait fin aux effets considérés discriminatoires et sexistes que subissent les femmes dans ce dossier.

Au début du mois d'avril, une dizaine d'organisations syndicales, dont la CSD, ainsi que des regroupements professionnels en santé ont, en appui au Bloc québécois, réclamé un sommet public sur le financement des systèmes de santé.

L'APRÈS-PANDÉMIE

Les 16 et 17 février, **une délégation de la CSD** – personnes élues et salariées – a participé au colloque *Après la pandémie: austérité, relance ou transition?* présenté entièrement en ligne par les organisations syndicales et populaires du Québec, en collaboration avec des universitaires progressistes et l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS).

Une vingtaine de personnes expertes en économie ont participé à l'événement et abordé *l'après pandémie sous tous ses angles*, de la politique monétaire et des finances publiques à la transition économique et écologique, en passant par le rôle des villes, des entreprises privées, des entreprises collectives et des syndicats.

Les différentes présentations, qui ne manqueront pas d'alimenter des réflexions au sein du mouvement syndical, de la CSD, ont mis en lumière que le gouvernement du Québec **ne peut retourner à l'austérité** quand la crise sanitaire sera derrière nous. Des fiches de vulgarisation socioéconomique ont, également, été présentées par l'IRIS, afin de définir les enjeux entourant la relance/transition juste et lancer **des pistes de réflexion** afin de s'assurer que la relance soit pour tous et toutes.

NON À LA GUERRE

Le 2 mars 2022, alors que, depuis plusieurs jours, la guerre fait rage en Ukraine, les centrales syndicales québécoises – la FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD – condamnent vivement l'invasion injustifiable de ce pays par la Russie. C'est un message de solidarité et de

soutien qu'elles ont dressé aux travailleurs et travailleuses ukrainiens, ainsi qu'à l'ensemble de la population de ce pays.

Elles en ont appelé à **la paix et à la diplomatie**, ainsi qu'à l'arrêt immédiat de cette agression et au retrait des troupes russes du territoire ukrainien. Les invasions et la guerre ne sont pas, pour elles, des façons acceptables de résoudre des conflits dans des sociétés dites modernes. Des millions de vies sont en jeu, sans compter que cette guerre entraînera des répercussions pendant de nombreuses années sur la société ukrainienne, ainsi que parmi la population russe pacifique.

Les quatre centrales syndicales en appellent à **la solidarité syndicale mondiale** pour la paix immédiate. La communauté syndicale internationale doit, ajoutent-elles, faire entendre sa voix face à cette agression et défendre haut et fort le droit de l'Ukraine de demeurer maître de son avenir.

PLUS D'ARGENT POUR LA SANTÉ

Au début du mois d'avril, une dizaine d'organisations syndicales, dont la CSD, ainsi que des regroupements professionnels en santé ont, en appui au Bloc québécois, réclamé un **sommet public sur le financement des systèmes de santé**. Il était urgent, selon eux, que le gouvernement fédéral augmente sa contribution de 22 % à 35 % comme les provinces le revendiquent, ce qui équivaldrait à 28 milliards de dollars supplémentaires à l'échelle du Canada. En décembre dernier, le Bloc québécois avait déjà formulé une telle demande, mais sans récolter beaucoup d'appuis.

Le 8 mars 2022, la CSD a tenu à mettre en lumière l'important travail réalisé par la représentante provinciale de la condition féminine, Sophie Bédard, ainsi que par les membres des comités régionaux afin d'arriver à une réelle égalité entre les femmes et les hommes et ainsi contribuer à rendre la société et les milieux de travail plus justes.

Dans une lettre conjointe parue dans différents journaux, les cosignataires dénoncent le **sous-financement des réseaux de la santé** des provinces et des territoires. Selon eux, des montants additionnels permettraient, entre autres, de réduire la pression exercée sur les réseaux de santé, ainsi que sur leurs travailleurs et travailleuses. En outre, ils ont précisé que l'augmentation des transferts en santé ne devait **pas être assortie de conditions** qui empièteraient sur les compétences provinciales.

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

Pour souligner la Journée internationale des droits des femmes, le Collectif 8 mars a choisi comme thème **L'avenir est féministe**. L'organisme qui regroupe une douzaine d'organisations féministes et syndicales, dont la CSD, fait depuis trois décennies entendre la voix des femmes et porte leurs revendications.

Le Collectif 8 mars a organisé, cette année, un **débat politique** sur des enjeux touchant les femmes entre Joëlle Boutin, de la Coalition Avenir Québec, Manon Massé, de Québec solidaire, Isabelle Melançon, du Parti libéral du Québec, et Méganne Perry Melançon, du Parti Québécois. À l'approche des élections provinciales prévues à l'automne, il était essentiel pour le Collectif que les femmes puissent faire des choix éclairés sur des enjeux qui les concernent. Ce débat disponible le 8 mars sur You Tube, ainsi que sur la page Facebook du Collectif, a permis de dégager les positions et **les engagements des quatre formations politiques** sur différents thèmes : les services de l'État,

l'autonomie économique des femmes et leur bien-être physique et psychologique.

Le Collectif 8 mars a également invité la population à participer à un **rassemblement** qui s'est tenu dans un grand tintamarre à Montréal le 12 mars en après-midi dans le cadre de la traditionnelle marche organisée par Femmes de diverses origines, une occasion de faire résonner la voix des femmes.

La CSD a, pour l'occasion, publié une infolettre mettant en lumière l'important travail réalisé par la représentante provinciale de la **condition féminine**, Sophie Bédard, ainsi que par les membres des comités régionaux afin d'en arriver à une réelle égalité entre les femmes et les hommes et ainsi contribuer à rendre la société et les milieux de travail plus justes. S'inscrivant dans la **lutte féministe** au Québec, les préoccupations dont elles sont porteuses touchent la défense et le respect des droits des femmes, l'équité salariale, la lutte contre le harcèlement quelle que soit la forme qu'il prend, la hausse du salaire minimum qui reste le lot de plus de femmes que d'hommes, etc. Si la tournée des régions qu'a entreprise le comité de la condition CSD lors de la dernière année a permis de mesurer le chemin parcouru, une conclusion s'impose toujours : il reste encore pas mal de chemin à parcourir et chaque petit pas compte.

Quant à la CSD Construction, elle a souligné sur son site Facebook, que, même si la représentation des femmes a augmenté, se situant maintenant à 3,27 %, il y avait encore **beaucoup de travail à accomplir** pour attirer et retenir les femmes dans l'industrie de la construction.

GRAND RASSEMBLEMENT
POUR LA SST DEVANT LES
BUREAUX DE LA
COMMISSION DES
NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE
LA SANTÉ ET DE LA
SÉCURITÉ DU TRAVAIL.
MONTRÉAL, 6 AVRIL



UNE MANIF POUR LA SST

Le régime intérimaire sur les mécanismes de prévention et de participation dans les milieux de travail, prévu dans la nouvelle mouture de la *Loi sur la santé et sécurité du travail*, est entré en vigueur le 6 avril dernier. Des représentants des organisations communautaires et syndicales, dont la CSD et la CSD Construction, ont tenu à marquer cette journée par **un grand rassemblement** devant les bureaux de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, au Complexe Desjardins, à Montréal.

Par ce geste, ils voulaient démontrer leur détermination et leur volonté de continuer à se mobiliser et à se battre pour obtenir les meilleurs mécanismes de protection, convaincus que seule une réelle prise en charge de la santé et de la sécurité du travail par les milieux de travail peut réellement prévenir les lésions et maladies professionnelles.

HARCÈLEMENT ET VIOLENCE

Le 26 avril, la CSD a présenté un mémoire au groupe de travail mis sur pied en février dernier par le ministre Boulet, afin d'analyser les recours en matière de harcèlement sexuel et d'agressions à caractère sexuel survenus **dans un contexte de travail**. Le ministre mettait ainsi en œuvre une des 190 recommandations conte-

nues dans le rapport *Rebâtir la confiance*, déposé en décembre 2020 par le Comité gouvernemental transpartisan sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale¹.

LE JOUR DE LA TERRE

À l'occasion du Jour de la Terre, le 22 avril, les organisations syndicales, dont la CSD, membres du Réseau intersyndical pour le climat (RIC), ont cosigné une lettre ouverte, dans laquelle ils réclament des gouvernements **des engagements fermes et structurants** pour atteindre les cibles de réduction des gaz à effet de serre de l'Accord de Paris, des **mesures concrètes** afin d'assurer une transition écologique et économique juste. Et pour l'obtenir, la coalition prévient qu'elle n'hésitera pas à se mobiliser.

La démarche de transition qu'elle réclame est **des plus ambitieuses**. Il faut, selon le RIC, à la fois favoriser la création d'emplois d'utilité environnementale et sociale et mettre en place des programmes de formation et de requalification de la main-d'œuvre des secteurs polluants. De plus, une transition juste doit, ajoute-t-elle, réduire les inégalités socioéconomiques, aussi exige-t-elle une politique fiscale plus progressiste comprenant une meilleure redistribution de la richesse, un financement adéquat des services publics, sans oublier l'instauration de forums et de lieux de concertation civile. Finalement, pour les cosignataires, **le dialogue social** est essentiel à la réussite de la transition juste.

1. Il s'agit de la recommandation 138 : Constituer un groupe de travail chargé d'étudier le traitement des agressions sexuelles et du harcèlement sexuel survenus dans un contexte de travail, y compris la cohérence, la simplicité et l'efficacité des recours disponibles.



JOURNÉE INTERNATIONALE DE COMMÉMORATION DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS MORTS OU BLESSÉS AU TRAVAIL. INAUGURATION EN ESTRIE D'UN MONUMENT POUR RENDRE HOMMAGE AUX TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS QUI ONT PERDU LA VIE AU TRAVAIL DANS LA RÉGION. 28 AVRIL 2022.

Présentant la vision de l'action syndicale de la Centrale, qu'il s'agisse de prévenir ou d'intervenir en cas de harcèlement sexuel et de violences sexuelles, le mémoire brosse **un portrait critique** des outils mis en place en matière de harcèlement psychologique et propose des pistes d'amélioration pour mieux prévenir et prendre en charge le harcèlement sexuel. C'est donc un point de départ afin de revoir et de bonifier les pratiques de la Centrale.

LA JOURNÉE DE COMMÉMORATION

Au Québec, en 2021, **207 personnes ont perdu la vie au travail** et 71 de ces décès sont survenus dans l'industrie de la construction, toujours le secteur d'activités le plus meurtrier, des chiffres qui sont en hausse par rapport à ceux de l'année précédente. Ces statistiques ont été déposées par la Commission des normes, de l'équité de la santé et des services sociaux (CNESST) à l'occasion de la **Journée internationale de commémoration des personnes décédées ou blessées au travail**, le 28 avril.

Le bilan est tout aussi accablant en ce qui concerne les lésions professionnelles, puisqu'au cours de l'année écoulée, quelque **105 700 personnes ont été touchées** par un accident de travail ou victimes d'une maladie professionnelle, un chiffre en hausse par rapport à la moyenne des dix dernières années. En outre, **l'amiante** a causé, l'an dernier, la mort de 135 personnes œuvrant dans la construction, plus précisément **celles qui font du démantèlement, elles sont encore aujourd'hui exposées à l'amiante.**

C'est **avec consternation** que la CSD et la CSD Construction ont pris connaissance de ces statistiques qui démontrent clairement que la prévention n'est toujours pas au centre des préoccupations et des actions en santé-sécurité du travail. L'adoption du projet de loi 59 n'a **pas réglé le problème**, il y a encore beaucoup de travail en perspective dans les milieux de travail en ce qui a trait notamment à l'organisation sécuritaire du travail ou à l'intégration des nouveaux travailleurs.

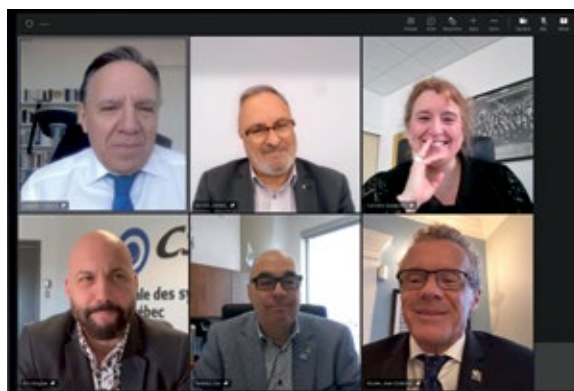
LE 1^{er} MAI

La Journée internationale des travailleurs et des travailleuses s'est déroulée sur le thème *Pour vivre comme du monde*. À Montréal, rassemblés dès 13 heures à proximité de la station de Métro Atwater, ils étaient plus d'un millier de personnes, membres d'une quinzaine d'organisations syndicales, étudiantes et communautaires à défiler dans les rues à l'occasion de la traditionnelle grande marche du 1er mai.

Pour organisatrice de l'événement, **la Coalition du 1er mai**, dont la CSD est membre, vivre comme du monde, c'est avoir un salaire décent qui permette à chacun de vivre dignement et de jouir d'une stabilité d'emploi. C'est aussi avoir des emplois de qualité, c'est vivre dans le respect des droits de la personne, qui doit être au centre des politiques publiques et des choix économiques.

La Journée internationale des travailleurs et des travailleuses a aussi été soulignée dans d'autres régions du Québec, notamment au Saguenay – Lac-Saint-Jean et en Estrie.

LE PRÉSIDENT DE LA CSD, LUC VACHON, AVEC LES PRÉSIDENTES DES AUTRES CENTRALES SYNDICALES, A RENCONTRÉ LE PREMIER MINISTRE FRANÇOIS LEGAULT ET LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE, JEAN BOULET. 29 AVRIL 2022.



Comme c'est le cas depuis plusieurs années déjà, les présidents des quatre centrales syndicales (CSD, CSN, CSQ et FTQ) ont, à l'occasion du 1er mai, **rencontré le premier ministre**, François Legault, ainsi que le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet. Cette traditionnelle rencontre, qui s'est tenue virtuellement le 29 avril, a permis aux dirigeants syndicaux de faire part de leurs préoccupations dans différents dossiers, il a notamment été question de la pandémie de la COVID-19, du financement des services publics, de la pénurie de main-d'œuvre, de la productivité, du salaire minimum. Pour sa part, le président de la CSD, Luc Vachon, a insisté sur la portée de doter le Québec d'une **véritable politique industrielle**, notamment pour le secteur manufacturier ainsi que sur l'importance du dialogue social.

DES ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LES ÂÎNÉS

Le président de la CSD, Luc Vachon, ainsi que le responsable du service de la recherche, Normand Pépin, ont participé, le 3 mai, à Québec, aux **États généraux sur les conditions de vie des aînés**, organisés par la Coalition pour la dignité des aînés.

Une centaine de participants venant, entre autres, du milieu politique, associatif, syndical ainsi que du monde de la recherche, ont échangé et débattu tout au long de la journée autour de **quatre grands thèmes** : santé, participation citoyenne, défense des droits et finances. À l'issue des discussions, les participants se sont entendus sur une **déclaration commune**. Envoyée tous les élus de l'Assemblée nationale, elle met en re-

lief une série de mesures afin d'assurer la dignité et le bien-être des aînés dans tous les aspects de leur vie, elle exige des actions immédiates et durables, pressant le gouvernement comme l'ensemble de la société à passer à l'action.

Comme l'indique la Coalition, la mobilisation pour la dignité des personnes âgées **devra se poursuivre** au cours des prochains jours, des prochains mois, des prochaines années. « C'est **toute une société** qui est concernée et qui doit opérer des changements profonds ».

Une politique de présence

Au cours de l'année écoulée, la Centrale a maintenu, voire renforcé, sa présence parmi le mouvement syndical comme sur la scène québécoise, ce qui lui a permis de faire connaître et de promouvoir le projet syndical, dont elle est porteuse depuis 50 ans et, également, de faire rayonner ses idées, comme ses prises de position, que ce soit au sein de différents organismes, de coalitions intersyndicales, de réseaux de solidarité ou lors d'interventions ponctuelles.

CONCERTATION

Depuis 1997, la CSD siège à la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et au Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM), qui sont les deux grandes instances québécoises de concertation. Leur rôle est d'autant plus important qu'ils assurent une mise en commun des expertises et des idées développées par les membres de la société civile.

En ce qui concerne la CPMT, le président de la CSD, **Luc Vachon**, siège à l'assemblée délibérante de l'organisme, il est l'un des six membres représentant les organisations syndicales, qui regroupent ensemble plus d'un million de travailleurs et de travailleuses. Il occupe également un siège au comité sur l'immigration.

Le conseiller syndical à la main-d'œuvre et à la recherche, **Samuel-Elie Lesage**, siège à deux groupes de travail : l'un sur l'administration du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et l'autre sur le suivi des divers projets de la CPMT, d'Emploi-Québec et du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

En outre, il a participé aux travaux de différents comités spéciaux portant sur l'immigration, sur l'environnement.

En outre, des membres du personnel conseiller de la CSD participent régulièrement aux travaux d'une dizaine de comités sectoriels de main-d'œuvre (CSMO), dont le mandat est d'établir un diagnostic sur les principaux problèmes de main-d'œuvre dans leur secteur d'activité et d'élaborer, de mettre en branle les actions nécessaires pour y remédier.

Du côté du CCTM, dont une des principales missions est de développer et de maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales, le président de la CSD, Luc Vachon, est l'un des six représentants du groupe syndical qui siègent au comité.

D'autres sont délégués à des **conseils régionaux des partenaires du marché du travail**, qui ont la tâche de définir les problématiques du marché du travail de leur région et d'y adapter les services à dispenser auprès des personnes et des entreprises.

D'autres encore prennent part aux activités de **deux comités consultatifs**, Femmes en développement de la main-d'œuvre (Sophie Bédard) et travailleurs et travailleuses de 45 ans et plus (Normand Pépin). Ces comités procèdent à l'analyse des problématiques que vit le groupe qu'ils représentent principalement en ce qui a trait à leurs difficultés d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi.

Du côté du **CCTM**, dont une des principales missions est de développer et de maintenir la concertation entre les organisations patronales et syndicales, le président de la CSD, **Luc Vachon**, est l'un des six représentants du groupe syndical qui siègent au comité. Quant au vice-président, **Kaven Bissonnette**, il participe aux activités de deux sous-comités, portant sur l'évaluation médicale et sur l'arbitrage, en plus de faire partie du comité de vigie, mis sur pied par le ministre du Travail, afin de mieux circonscrire les préoccupations et les enjeux de chaque secteur de l'activité économique dans le cadre de la pandémie.

Quant au responsable du service de la recherche, **Normand Pépin**, il a siégé en 2021 au sous-comité sur **les normes internationales du travail**. Deux sujets à l'ordre du jour des discussions patronales-syndicales : les inégalités sociales, les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie, dans le cadre du rôle et des mandats assumés par l'Organisation internationale du travail

(OIT). Les apprentissages devraient d'ailleurs être un des sujets débattus lors de la 110^e session de la Conférence internationale du travail en juin 2022. Normand Pépin a aussi siégé, l'automne dernier, au sous-comité sur les décrets de convention collective recommandant l'adoption d'un règlement général portant sur **le fonctionnement et la gouvernance des comités paritaires**.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le vice-président, **Kaven Bissonnette**, siège au conseil d'administration de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), en plus de participer aux travaux de plusieurs comités stratégiques portant sur le budget et les ressources humaines, le placement et la capitalisation, la gouvernance et l'éthique. Il représente également la Centrale au conseil d'administration de **l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité du travail (IRSST)**, un organisme de recherche scientifique qui mène et finance des recherches afin d'éliminer les risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs et des travailleuses et de favoriser leur réadaptation.

Jean-Michel Houdet, conseiller syndical affecté à la construction, siège quant à lui à des **comités-conseils** de la CNESST portant sur la révision de l'Annexe I et de certaines sections du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, sur la révision du Code de sécurité pour les travaux de construction et sur la révision du Règlement de la santé et de la sécurité du travail, en plus d'être membre de différents sous-comités (lavage, sécurité des machines).

Pour sa part, **Samuel-Élie Lesage**, conseiller syndical à

En construction, Luc Vachon est membre, nommé par le gouvernement, du conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Le président de la CSD Construction, Carl Dufour, siège au comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction et au comité sur les avantages sociaux.

la main-d'œuvre et à la recherche participe aux travaux de **trois comités** : le comité-conseil de coordination des travaux réglementaires en prévention et réparation, le comité-conseil sur les modalités d'application des mécanismes de prévention et participation des travailleurs en établissement, ce comité aura à rédiger de manière paritaire le nouveau *Règlement* qui encadrera les mécanismes de prévention dans la foulée de la loi 27 et le comité-conseil pour l'accompagnement des milieux de travail, ce comité a droit de regard sur la mise en œuvre de la réforme, notamment en approuvant les documents publics produits par la CNESST.

La conseillère syndicale à la formation, **Kim Paradis**, siège au Comité-conseil relatif aux secteurs de l'équité salariale et des normes du travail, alors qu'**Isabelle Laurin**, avocate et conseillère syndicale aux lois sociales, siège au comité-conseil sur le suivi des travaux réglementaires sur la réparation.

CONSTRUCTION

Le président de la CSD, **Luc Vachon** est membre, nommé par le gouvernement, du conseil d'administration de la Commission de la construction du Québec (CCQ). Pour sa part, le président de la CSD Construction, **Carl Dufour**, siège à deux comités : le comité sur la formation professionnelle dans l'industrie de la construction et le comité sur les avantages sociaux, alors que le conseiller syndical affecté à la construction, **Jean-Michel Houdet**, en plus de siéger comme membre au comité de placement de la CCQ, occupe un siège au conseil d'administration de l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail du secteur construction (ASP Construction).

D'autres conseillers syndicaux participent aux travaux de **sous-comités régionaux et professionnels** de la CCQ ou sont impliqués dans les **comités de gestion** de centres de formation professionnelle.

COALITIONS ET ORGANISMES

Cette année encore, la CSD a **fait sa marque** au sein de différents groupements ou coalitions. Des coalitions pérennes comme le Réseau québécois pour une mondialisation inclusive (RQMI), anciennement le Réseau québécois sur l'intégration continentale, la campagne 5-10-15, Minimum 18 \$, la Coalition pour la réforme électorale maintenant, la campagne *La pièce manquante* pour un régime public et universel d'assurance médicaments, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, l'Intersyndicale sur la réforme de l'assurance-emploi. Des coalitions *ad hoc* comme le Colloque sur la relance juste « Après la pandémie, austérité, relance ou transition », les États généraux sur le syndicalisme.

La CSD fait également partie de l'Intersyndicale des femmes, du Collectif 8 mars, du Comité intersyndical du Montréal Métropolitain, de la Coalition du 1er mai, du Réseau intersyndical pour le climat, du Collectif échec aux paradis fiscaux.

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, les quatre centrales syndicales recommandent que le prochain budget provincial soit un appui ferme à une véritable relance afin de bâtir une économie plus durable, résiliente, solidaire et verte.

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

Au cours de la dernière année, la CSD a aussi été active sur la scène législative. Elle a déposé plusieurs **mémoires**, ils portaient sur la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* (projet de loi 96), la *Loi renforçant la gouvernance des sociétés d'État et modifiant d'autres dispositions législatives* (projet de loi 4), *Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives* (projet de loi 15). Sans oublier les recommandations des centrales syndicales dans le cadre des consultations prébudgétaires 2022-2023 du ministre des Finances, un document coécrit par la FTQ, la CSN, la CSQ et la CSD.

De plus, le service de la recherche a produit plusieurs documents reflétant la position de la Centrale **en réaction à différentes consultations** menées, entre autres, par le Secrétariat à la condition féminine en vue du renouvellement de la stratégie gouvernementale d'une part pour l'égalité entre les hommes et les femmes et, d'autre part, pour prévenir et contrer les violences sexuelles. Ou encore par Retraite Québec en vue de la modernisation des règles de décaissement de l'épargne immobilisée au Québec ainsi que par Emploi et développement social Canada sur les dix jours de congé payé pour raisons médicales.

Le service a également cosigné des **plateformes de revendications communes** FTQ-CSN-CSQ-CSD quant à la mise sur pied d'un régime public et universel d'assurance médicaments, sur des améliorations à apporter au régime d'assurance-emploi ainsi que l'avis de la Coalition Minimum18 \$ concernant la hausse du salaire minimum.

Le responsable du service de la recherche, Normand Pépin, a également signé deux **infolettres** de la CSD, diffusées en février 2022, l'une sur « La dette, puis après? Quelques leçons apprises au colloque *Après la pandémie : austérité, relance ou transition?* » et l'autre sur la « Réforme du mode de scrutin : les derniers développements ».

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

Dans le cadre des consultations prébudgétaires, les quatre centrales syndicales ont rencontré le 14 février 2022 le ministre des Finances, Éric Girard. Dans un mémoire conjoint, elles ont présenté **une quinzaine de recommandations** qui s'articulent autour de quatre axes : la gestion de la dette publique en évitant tout retour à l'austérité budgétaire; un réinvestissement dans les services publics, le développement économique postpandémie et la nécessité de répondre aux besoins des travailleurs et des travailleuses, notamment en ce qui concerne la formation, qu'ils veulent **qualifiante, transférable et reconnue**.

Le prochain budget doit, selon elles, être un appui ferme à une véritable relance afin de bâtir une **économie plus durable, résiliente, solidaire et verte**. Ce qui exige l'instauration d'un dialogue social ouvert et constructif pour que les travailleurs et les travailleuses puissent faire valoir leurs besoins et leurs préoccupations en matière d'emploi, de formation, de protection sociale ou de soutien du revenu.

Luc Vachon a participé à un panel portant sur les défis du syndicalisme d'aujourd'hui. Cette activité était organisée dans le cadre des Journées de discussion sur l'avenir du mouvement syndical *Construire des ponts, remporter des victoires.*

LE BUDGET 2022-2023

Réagissant à la présentation du budget 2022-2023 le 22 mars dernier, par le ministre des Finances du Québec, Éric Girard, la CSD a souligné qu'il n'apportait que des **réponses timides et insuffisantes** aux défis auxquels font face les travailleurs et les travailleuses, que l'on pense à la hausse de l'inflation, à l'absence d'une véritable politique industrielle qui tienne compte de l'ensemble du développement économique ou encore aux versements au Fonds des générations plutôt que dans les services publics ou dans la transition énergétique.

Une bonne note cependant, la Centrale relève avec intérêt les investissements pour **moderniser**, rendre plus flexibles les programmes de formation professionnelle, ainsi que pour **soutenir** les travailleurs et les travailleuses immigrantes, notamment en francisation.

Alors que l'économie québécoise et la situation budgétaire du Québec se portaient bien, ce budget représentait, selon le président de la CSD, Luc Vachon, **une opportunité** pour mettre de l'avant des changements structurels soutenant plus fortement la classe des travailleurs et des travailleuses, mais le gouvernement a **raté** cette opportunité.

ET LE BUDGET FÉDÉRAL?

C'est **avec déception** que le président de la CSD, Luc Vachon, a accueilli le budget déposé le 6 avril 2022 par la ministre des Finances, Chrystia Freeland. Il a déploré que le budget soit muet quant au régime public et universel d'**assurance médicaments** ainsi qu'en ce qui concerne l'**augmentation des transferts fédéraux** en santé, ce qui

traduit, selon lui, un manque de considération du gouvernement fédéral pour ces enjeux qui touchent et préoccupent l'ensemble de la population canadienne.

RÉFLEXION SUR LE SYNDICALISME

Comme dirigeant d'une des huit grandes organisations syndicales québécoises, Luc Vachon a participé le 29 avril à l'UQAM à un panel portant sur les **défis du syndicalisme d'aujourd'hui**. Cette activité était organisée dans le cadre des Journées de discussion sur l'avenir du mouvement syndical *Construire des ponts, remporter des victoires.*

Les panélistes ont été appelés à se prononcer sur **différentes questions**, notamment l'état du syndicalisme au Québec, au nom de qui et de quoi parlent les syndicats, comment les syndicats peuvent-ils être alliés des luttes sociales, citoyennes et étudiantes hors du monde du travail, etc.

Les discussions se sont poursuivies le 30 avril. Une série de thèmes ont été abordés par une pléiade d'invités, responsables syndicaux, militants ou acteurs importants du monde syndical et des mouvements sociaux. Au programme des thèmes comme la vie démocratique syndicale, les formes de mobilisation, la fragilisation des conditions de travail, les luttes menées contre les inégalités. Ces journées de discussion sur le syndicalisme étaient ouvertes à tous et diffusées simultanément sur Facebook, il s'agissait d'une initiative conjointe du magazine À Bâbord, du collectif Lutte commune et du Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ).

En guise de conclusion

L'année 2021-2022 a été riche en événements, en prises de position, en revendications comme l'atteste ce rapport, qui pourtant est loin d'être exhaustif. Il témoigne de **la vitalité** de la Centrale, du rôle important qu'elle continue de jouer, aussi bien à l'intérieur du mouvement syndical qu'au sein de la société québécoise.

Ce bilan représente également **un gage pour l'avenir**, il nous dit qu'en s'appuyant sur ses valeurs fondatrices, ainsi que sur la force de son militantisme, la CSD saura relever avec brio les nombreux et grands défis de la relance que nous voyons se profiler après quelque deux ans de pandémie. Et aussi faire en sorte que cette relance ne soit pas qu'économique, mais surtout qu'elle soit davantage à l'écoute des attentes des travailleurs et des travailleuses et plus respectueuse de leurs droits.

La Centrale nous invite, militants d'associations et de syndicats affiliés et les membres du personnel, à **nous mobiliser** afin de contribuer et d'atteindre cet objectif auquel toutes et tous nous ne cessons d'aspirer, un monde à visage humain.

ANNEXES





50 ANS
D'ACTION
SYNDICALE
1972-2022

SIÈGE SOCIAL
990, av. de Bourgogne, Bureau 600
Québec (Québec) G1W 0E8

Tél. : 418 529-2956

www.csd.qc.ca